

Conseil Communautaire du 29 juin 2022
À Montgeron

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 03.)

M. le PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Je vous invite à vous installer.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(M. Gilles CARBONNET est désigné secrétaire de séance.)

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, je vous indique que nous avons reçu quatre questions du groupe RGE auxquelles il sera répondu en fin de séance.

Ce vendredi, vous êtes tous conviés à la traditionnelle Garden Party des agents de l'Agglomération qui se déroulera à 12 h 00 au futur Siège à Yerres. C'est la première fois que les agents pourront se retrouver sur ce lieu.

Nous ferons passer les informations que nous avons pour tout l'été et ce serait bien qu'il y ait un mail à l'ensemble des élus, mais l'ensemble des services publics reste ouvert sur le territoire, avec quelques fermetures estivales sur les médiathèques et piscines. Ces ouvertures et ces fermetures vous seront communiquées tout au long de l'été.

Le Raid Fil Vert s'achèvera par une remise des récompenses à l'île de loisirs du Port aux Cerises ce vendredi.

Nous avançons bien sur le Contrat Local de Santé intercommunal sur les phases de diagnostic pour l'instant et nous avons aussi - je crois que c'est l'objet d'une interpellation, je ne sais plus si cela fait partie des questions écrites - débuté des forums Santé dans les quartiers en politique de la ville qui fonctionnent bien, que nous allons poursuivre pour couvrir l'ensemble du territoire communautaire d'ici la fin de cette année.

Suite à la délibération que nous avons prise en décembre dernier sur le Plan Climat Air Energie Territorial, nous avons un avis favorable du préfet de région ainsi que de la présidente de la région. Les dates ne sont pas idéales mais nous sommes tenus, dès lors que nous avons ces avis, d'engager une consultation citoyenne qui doit débuter dès le 11 juillet et que j'ai souhaité prolonger jusqu'au 18 septembre pour que ceux de nos concitoyens qui seront absents durant cette période estivale puissent se prononcer sur ce document important.

J'ai demandé aux maires, dans la mesure du possible, de faire une information sur cette consultation dans leur journal du mois de septembre - je ne sais pas si un projet d'article est déjà parti, on va le vérifier - pour que tous les habitants puissent se prononcer sur ce document qui vous sera soumis pour approbation définitive au prochain Conseil Communautaire qui est fixé au 20 octobre.

A ce même Conseil Communautaire, nous aurons également à examiner notre schéma communautaire des liaisons douces qui montre l'engagement de notre Communauté et l'état d'avancement sur tous les sujets de transition que nous avons évoqués comme fil rouge du mandat.

Nous avons déjà fait une première information dans le journal communautaire qu'à compter du 1^{er} août prochain, un seul opérateur de bus opérera sur l'ensemble du territoire. La société Keolis a été retenue pour couvrir les neuf communes de notre Agglomération par Ile De France Mobilités. Cela s'accompagne par quelques petites transformations qui ont fait l'objet de l'article dans le journal de l'Agglomération, mais qui seront précisées par les opérateurs à la rentrée.

Ce sont des bonnes nouvelles, qui ne sont qu'un début car à partir de 2023, il y aura un renforcement et une création de lignes.

En lien avec IDFM, nous sommes en cours d'étude avec le cabinet Egis pour une refonte des lignes souhaitée depuis longtemps par IDFM, qui fait l'objet d'enquête auprès des villes mais également des usagers. Je ne sais pas si cette enquête a déjà débuté auprès des usagers. Ces derniers usagers sont sondés sur le réseau bus du territoire.

Nous avançons malgré les difficultés que vous pouvez imaginer (compte tenu du contexte lié à la guerre en Ukraine et aux pénuries de matériaux) sur nos chantiers avec le démarrage cet été de travaux de la salle René Fallet et, on l'espère, à la rentrée, des travaux du conservatoire de Draveil, opération sur laquelle nous avons relancé un certain nombre de lots infructueux où avec des réponses très au-delà de l'estimation du maître d'œuvre de l'Agglomération.

De façon plus festive, nous inaugurerons la piscine de Brunoy ce vendredi 13 juillet. Vous êtes tous conviés, avant d'aller au feu d'artifice dans vos communes, ce qui permettra une ouverture au public pour ce week-end prolongé du 14 juillet.

Nous avons déposé une demande de contrat d'aménagement régional concernant la salle René Fallet ainsi que les travaux que nous réaliserons sur le futur Siège à Yerres ; les discussions tant techniques que politiques nous laissent espérer une subvention de la région à l'automne prochain sur ces deux opérations, subvention qui ne faisait pas partie, Monsieur le vice-président, de nos recettes prévisionnelles en PPI. Ce sera une bonne nouvelle pour l'Agglomération si la région confirme son soutien sur ces deux opérations.

Je vous propose d'engager sans plus tarder l'ordre du jour du Conseil Communautaire, qui est assez chargé.

Nous avons trois délibérations sans débat. Je vous en soumetts deux maintenant, puisque la première fera l'objet d'une interruption de séance.

Nous commençons par la délibération n° 12 que je soumetts au vote.

Mme CIEPLINSKI.- Nous avons une question.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, mais à partir du moment où il y a question, il y a débat.

M. GUIGNARD.- Nous avons soumis le point 1 et le point 2. Vous ne confondez pas le 12 avec le 1 et le 2 ?

M. le PRÉSIDENT.- Ce sont ceux-là qui étaient pour vous sans débat ?

Mme CIEPLINSKI.- Oui.

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas ces points. C'étaient le point 1 et le point 2.

M. SELLAMI.- Nous avons préparé une question avant qu'on ne soient ré-interrogés...

M. le PRÉSIDENT.- Il serait plus simple que vous indiquiez en direct les points que vous êtes prêts à voter sans débat. Si je comprends bien, c'est le point 1, la mise à jour du tableau des grades et emplois de l'EPCI. Je n'ai pas de difficulté pour qu'on le soumette au vote sans présentation ni débat, si cela convient à tout le monde.

I. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE L'EPCI

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

II. PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE LA SPL DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit de nouvelles adhésions.

Pas d'inconvénient pour que ce point soit soumis sans présentation ni débat ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Pouvez-vous m'indiquer la troisième délibération qui pourrait passer sans présentation ni débat, puisque je n'ai pas les bonnes informations ?

M. GUIGNARD.- Il s'agit de la n° 13 sur la M57.

XIII. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

M. le PRÉSIDENT.- Si vous en êtes tous d'accord, je la mets aux voix. *(Approbation des élus.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

► APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 17 MARS 2022 ET 22 AVRIL 2022

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 17 mars 2022, qui est adopté à l'unanimité.)

(Il est procédé au vote à main levée sur l'approbation du procès-verbal du 22 avril 2022, qui est adopté à l'unanimité.)

III. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA TENUE DES COMMISSIONS PERMANENTES EN VISIOCONFERENCE

M. le PRÉSIDENT.- C'est pour avoir de façon pérenne l'application d'une pratique commune depuis deux ans.

Mme CIEPLINSKI.- Sur cette délibération, qui est juste un point de fonctionnement des commissions, nous sommes tout à fait favorables à la visioconférence, puisque cela a été fait suite à un sondage. En revanche, nous avons quelques souhaits et propositions d'amélioration à soumettre à l'assemblée.

Nous souhaiterions qu'au moins une fois par an, les commissions se réunissent en présentiel pour qu'il y ait quand même du lien entre les membres des commissions.

Nous tenions à signaler que les commissions en hybride, en mixte présentiel et distanciel, sont dégradées en termes de qualité. Soit on fait tout en distanciel, soit on trouve du matériel ou des aménagements afin que ce soit vraiment de bonne qualité sonore.

Comme nous sommes sur un sujet de fonctionnement des commissions, nous souhaiterions également aborder notre souhait d'avoir une planification des commissions avec, si possible, de temps en temps des sujets de fond traités. Aujourd'hui, les commissions ne se réunissent que peu de temps avant les Conseils communautaires pour passer de manière rapide les sujets qui sont à l'ordre du jour. Nous pensons qu'il serait intéressant d'avoir des sujets de fond qui puissent être programmés sur le long terme. Nous proposons également qu'il y ait un bilan annuel de fonctionnement afin d'avoir une amélioration de chaque commission, en fonction de sa constitution. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Je souscris à votre remarque, mais je propose qu'elle soit traitée au sein de chaque commission entre le ou la président(e) et les commissaires de chaque commission, et que l'on évite le mode mixte et qu'il y ait la possibilité au sein des commissions de pouvoir se réunir annuellement. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le réglementer à l'échelle du Conseil Communautaire.

Je laisse le soin à chaque président de commission d'avoir le débat.

Je souscris favorablement à l'idée qu'une réunion puisse avoir lieu en physique.

Sur les autres points, notamment la possibilité pour les commissions d'être saisies de sujets de fond en amont, c'est une volonté que j'avais exprimée. Je crois qu'elle commence à être mise en œuvre puisqu'un certain nombre de dossiers ont été soumis aux commissions bien en amont des délibérations du Conseil Communautaire. Je vois aussi la marche qui reste encore à franchir. J'espère que l'année 2022/2023 nous permettra de progresser collectivement sur ce chemin.

M. COLAS.- Par deux fois déjà, mais je souscris à l'idée qu'il faut que sans doute nous allions plus en avant, des commissions ont été saisies depuis le début de ce mandat de sujets qui n'étaient pas directement connectés à un Conseil Communautaire. Je pense notamment à un travail que nous avons conduit sous la présidence de Fabrice GAUDUFFE au sein de la Commission Ressources sur la prospective financière pour notre Agglomération, alors même que nous n'avions pas de délibération à examiner ; ou encore la commission plénière que nous avons pu organiser, associant d'ailleurs l'ensemble des conseillers municipaux, sur l'enjeu de la maîtrise publique des outils de production et de distribution d'eau potable, dans le cadre de la démarche de création du Syndicat Mixte Fermé.

M. SELLAMI.- Je voulais ajouter un point technique très rapide sur le fonctionnement de ces commissions, puisque c'est le sujet.

Au sein des commissions, en tout cas celle à laquelle je participe, on ne dispose pas de la liste des adresses de messagerie des membres, ce qui n'est pas évident pour communiquer et travailler tout à fait normalement au sein de la commission.

C'est un point technique, mais qui mérite peut-être d'être rajouté au titre des outils collaboratifs minimaux qui doivent exister au sein de chaque commission.

M. le PRÉSIDENT.- C'est soumis à l'accord préalable des intéressés, mais je suis d'accord pour qu'on leur pose la question et que l'on transmette les coordonnées et que l'on voit aussi le planning de calendrier. Vous avez un calendrier au moins jusqu'à la fin de l'année de nos Conseils Communautaires et il faut qu'on fixe les dates des commissions en fonction de ces conseils.

J'invite l'Administration et les présidents concernés à essayer de caler cela dès à présent : tout ce qui est fait n'est plus à faire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

IV. ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN – REGION ÎLE-DE-FRANCE

M. le PRÉSIDENT.- C'est un dispositif qui nous permet de grouper des achats avec le GIP de la région Île-de-France, ce qui suppose une adhésion annuelle de 6 180 €, mais qui nous permet de réaliser des économies derrière.

M. GUIGNARD.- J'ai quelques questions sur ce sujet.

Le coût annuel est de 6 180 € mais par rapport aux autres groupements, car j'imagine qu'on est déjà dans des groupements d'achats, que nous apporte ce groupement supplémentaire ?

La réponse est peut-être qu'il y a des spécificités pour les TPE et PME. En parallèle, a-t-on prévu de faire des lots relativement petits pour que les TPE et PME puissent répondre ?

Qui sera le représentant dans ce groupement ?

M. le PRÉSIDENT.- Pour répondre à votre première question, Maximilien se substitue à un autre groupement de commandes que nous avons, plus coûteux et moins performant d'après ce que dit l'Administration.

Je partage évidemment votre préoccupation concernant les TPE. Sachez que nous sommes en cours de réflexion, mais comprenez qu'avec les moyens humains limités au niveau de l'Agglomération, il faudra voir de quelle manière nous nous y engageons. Il y a la faculté pour les collectivités qui réalisent plus de 100 M€ de marché (ce qui n'est pas le cas de notre Agglomération) de réaliser des SPASER, c'est-à-dire des schémas sur l'achat public responsable environnemental.

J'ai proposé, en dehors des dispositifs légaux, que nous puissions nous engager dans cette démarche au cours de l'année 2022-2023 et donc d'avoir ce regard particulier sur l'insertion par l'emploi au travers des marchés que nous confions à des entreprises, mais évidemment les questions environnementales et locales.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Il faut que l'on délibère deux fois : sur le principe et ensuite sur nos représentants. Je peux vous indiquer par avance de phase que j'ai reçu de façon spontanée deux candidatures, celle de Bruno GALLIER comme titulaire et celle de Richard PRIVAT comme suppléant.

Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

Sur les désignations, peut-on se passer d'un vote à bulletins secrets ? *(Approbaton des élus).*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur les désignations, qui sont adoptées moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Néanmoins, les candidats sont élus. Je leur adresse mes félicitations.

V. ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE

M. COLAS.- Cette délibération vous propose d'adhérer à l'Agence France Locale, qui est une banque créée par les collectivités locales, qui vise à fournir une alternative au secteur bancaire traditionnel, s'agissant des emprunts pour financer l'investissement.

La proposition d'adhésion à l'Agence France Locale s'inscrit dans une stratégie plus large, qui vise à diversifier les possibles prêteurs de notre Agglomération pour différentes raisons. D'abord parce que nous investissons des champs de politiques publiques qui vont nécessiter que nous souscrivions peut-être des emprunts sur du long terme. Dans ce cas, c'est la banque des territoires vers laquelle nous serions fondés à nous tourner prioritairement, puisqu'elle propose des produits à des taux concurrentiels dès lors qu'il s'agit de s'engager sur des emprunts de longue durée.

L'Agence France Locale peut proposer des emprunts à 5, 10 et 15 ans, mais il nous paraît important, dans un contexte de remontée des taux, de diversifier nos sources de financement. Étant entendu que l'AFL, dans un contexte de remontée des taux, peut être en situation de fournir des offres concurrentielles s'agissant des taux d'intérêt par rapport au secteur bancaire traditionnel. En effet, celle-ci nous permet, par son intermédiation, d'accéder au marché obligataire.

J'ajoute pour dernier argument que nous manions de l'argent public, que celui-ci doit être utilisé utilement mais il n'est pas neutre. Contracter de l'emprunt et servir des intérêts à une agence bancaire créée par les collectivités locales est, de mon point de vue, différent que de servir des intérêts au secteur bancaire traditionnel concurrentiel. C'est un des derniers arguments que j'emploie pour vous convaincre d'adopter cette délibération.

J'ajoute que nous avons à désigner deux représentants de notre établissement au sein de l'Assemblée Générale de l'AFL (un titulaire et un suppléant). J'ai l'honneur de présenter ma candidature en tant que titulaire et M. GAUDUFFE, le président de notre commission des finances qui se propose d'exercer les fonctions de suppléant.

M. SELLAMI.- Merci pour cette présentation qui répond à la question que nous nous posions sur les bénéfices attendus de cette adhésion.

Nous avons tout de même deux questions complémentaires.

Quelles sont les communes de l'Agglomération déjà membres de l'Agence France Locale ? Il me semble que c'est le cas de Brunoy, mais je n'en suis pas certain, mais éventuellement d'autres EPCI environnants.

Dans la gouvernance de l'Agence France Locale, y a-t-il des exigences particulières quant à l'origine des fonds levés pour les prêter aux collectivités territoriales et les exigences particulières en termes de provenance qui fléchent ces fonds sur des enjeux de transition et non pas sur la levée d'argent liée à des activités fossiles ?

M. COLAS.- Avant de répondre à M. SELLAMI, un élément que j'ai oublié de mentionner : adhérer à l'Agence France Locale suppose, pour que celle-ci respecte ses règles prudentielles qui s'appliquent à tout le secteur bancaire traditionnel, que nous montions au capital, puisque c'est le capital qui constitue ses fonds propres et qui lui permet de nous prêter. Nous allons donc monter au capital à hauteur de 500 000 € étalés sur une dizaine d'années. Nous achèterons des parts de l'Agence France Locale dès 2022. Cela vous est d'ailleurs proposé dans le cadre du budget supplémentaire à hauteur de 50 000 €.

Pour ce qui concerne la gouvernance de l'AFL, celle-ci relève des élus locaux. C'est précisément tout l'intérêt. C'est un organisme bancaire qui a été créé par les élus locaux et prévu pour répondre à leurs besoins.

S'agissant de l'origine des fonds, cela mériterait d'être expertisé, mais je crois savoir que la principale source de financement de l'AFL est le marché obligataire. Cela peut être des particuliers ou des investisseurs institutionnels. C'est sans doute pour ceux-là que la question se pose. Je ne sais pas si aujourd'hui il y a une étatisation des fonds qui peuvent être investis dans l'AFL, mais cela peut se vérifier rapidement. Puisque cet organisme est piloté par des élus locaux, j'ai tendance à penser qu'il pourrait être plus vertueux que d'autres.

L'intérêt de rentrer dans l'AFL est précisément de faire entendre notre voix.

Quant à des collectivités environnantes ou appartenant à notre Agglomération qui sont d'ores et déjà adhérentes à l'AFL, c'est le cas, vous l'avez mentionné, de la commune de Brunoy qui nous a dit ce qu'était sa satisfaction quant à sa collaboration avec cette Agence.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

VI. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2021

M. le PRÉSIDENT.- Un document vous a été remis sur table qui, comme chaque année, est un bon résumé de l'activité dense de l'Agglomération. Je serais presque tenté de me limiter à cette présentation en vous disant qu'il est préférable que l'on ait un échange sur le rapport d'activité. Je me permettrais néanmoins de vous montrer qu'en dépit d'une situation complexe en 2021, puisque nous avons eu la poursuite de la crise Covid, l'Agglomération a continué à fonctionner au service de l'ensemble des habitants du territoire et que nous avons pu porter un certain nombre de projets ou en achever d'autres. Là encore, le rapport d'activité sera plus complet que je ne pourrais le faire.

M. DUPONT-AIGNAN.- Je profite de ce rapport d'activité pour faire une remarque sur les transports.

Pouvez-vous nous donner des indications précises sur le projet de réouverture d'une ligne depuis l'ouverture allant de Brunoy à Yerres, puis à Boissy-Saint-Léger ? Cette ligne ne fonctionnait pas parce que, à l'époque, il n'y avait pas la déviation par Boissy-Saint-Léger et qu'elle avait été supprimée en raison des embouteillages qui empêchaient un trafic régulier. Maintenant que la déviation est ouverte, certains usagers seraient contents de rejoindre l'autre ligne de RER et diversifier ainsi les capacités de transport.

Pendant cette campagne électorale, cela m'a été énormément demandé, que ce soit à Brunoy à Yerres ou ailleurs. Je n'avais pas de réponse suffisante à donner aux usagers qui m'ont posé la question.

D'abord, y a-t-il une volonté ? Ensuite, y a-t-il un calendrier et quel est votre sentiment et que veut faire l'Agglomération à ce sujet ?

M. le PRÉSIDENT.- Il y a une volonté différente de celle d'IDFM et potentiellement des transporteurs, ce qui suppose que l'on fasse évoluer les études mais Valérie RAGOT va apporter quelques précisions.

Mme RAGOT.- La demande est prise en compte dans la nouvelle DSP et donc dans l'offre produite par l'opérateur Keolis. Il s'agit de travailler sur une liaison qui se ferait *via* Villeneuve-Saint-Georges et par ailleurs une autre liaison, élément que j'ai eu aujourd'hui, sur

laquelle travaille IDFM qui serait le prolongement de la « I », de façon à avoir une liaison depuis Yerres qui rejoindrait Boissy-Saint-Léger.

M. DUPONT-AIGNAN.- Pour être clair : cette liaison ne passerait pas par Villeneuve-Saint-Georges ?

M. le PRÉSIDENT.- La présentation faite par IDFM proposait une ligne qui passait par Villeneuve-Saint-Georges. De façon unanime, les membres du Bureau communautaire ont réagi en disant que c'est une mauvaise idée de passer par Villeneuve-Saint-Georges pour rejoindre Boissy-Saint-Léger compte tenu des conditions de circulation. Nous avons tous demandé que la liaison parte plutôt de Yerres et rejoigne Boissy-Saint-Léger par la RN19. A la suite de cette demande exprimée en Bureau communautaire, IDFM a étudié la demande.

J'apprends en même temps que vous qu'IDFM serait apparemment en capacité de proposer la prolongation de la ligne « I » qui fait actuellement Villecresnes/Gare d'Yerres et de la prolonger en direct de Villecresnes vers Boissy-Saint-Léger, le long de la N19.

M. DUPONT-AIGNAN.- Ce n'est pas tout à fait ce que je voyais. Je voudrais insister, parce que prolonger la ligne « I », aller vers Villecresnes et repartir vers Boissy-Saint-Léger ne répondrait pas au souci qu'ont les Brunoyens et les habitants du Val d'Yerres Val de Seine de rejoindre directement l'autre RER et de profiter de la déviation de Villeneuve-Saint-Georges, qui permettrait d'accélérer les choses et du site propre qui descend vers la gare.

Il y a une vraie réflexion à avoir. J'aimerais que la Communauté d'Agglomération ait une volonté politique. Je n'ai pas le sentiment qu'elle existe et je le regrette. Que veut-on faire ?

On avait fait à l'époque une ligne qui permettait à la fois de satisfaire les Brunoyens et les Yerrois et pas simplement de prolonger une ligne « I » qui ferait un détour. Je doute que les gens voulant rejoindre Boissy-Saint-Léger aient envie de passer par Villecresnes pour repartir dans l'autre sens. Cela me paraît bizarre.

Dernier point, et j'en profite puisque Valérie RAGOT parlait de Keolis, les chauffeurs et le personnel des bus que j'ai beaucoup rencontrés sont inquiets du transfert vers Keolis, notamment sur leurs conditions de travail ; les syndicats m'ont saisi. À cet égard, je voudrais savoir si vous avez eu des informations particulières sur la manière dont Keolis entendait gérer... En tout cas, il y a une vraie inquiétude, peut-être non-fondée, je n'en sais rien, mais au moment où on a beaucoup de mal à trouver des chauffeurs, où la concurrence de la RATP est très forte, je peux vous faire part de l'inquiétude des chauffeurs de nos bus.

M. le PRÉSIDENT.- Toutes les augmentations d'offres de bus qui ont eu lieu sont liées à une volonté forte du territoire. L'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine est celle sur laquelle le nombre de kilomètres commerciaux a le plus augmenté de l'Essonne qui, lui-même, est le premier département en termes de déploiement d'offres bus sur le territoire. Ce sont donc des sujets parfaitement suivis.

La liaison vers Boissy-Saint-Léger se fait forcément en connexion avec une gare du RER. Il ne peut pas y avoir, et je pense que la réflexion d'IDFM est la bonne, de départ depuis deux gares depuis notre territoire. Si j'entends la remarque faite par Valérie RAGOT, c'est *a priori* depuis la gare de Yerres et non pas de Brunoy que la proposition est faite. S'il y avait deux

lignes de bus, on arriverait à la disparition de ces deux lignes, parce qu'il n'y aurait pas une clientèle suffisante.

Les études sont encore en cours, mais en termes de temps de parcours, sauf erreur de ma part, le bus part de la gare de Yerres, emprunte ensuite la rue Raymond Poincaré et tourne à droite sur la rue Paul Doumer et depuis la rue Paul Doumer à Yerres, il va jusqu'à la N19 en traversant Villecresnes. Je ne pense pas qu'il y ait un temps de parcours très différent entre ce tracé et celui qui continuerait sur la rue Raymond Poincaré pour emprunter ensuite l'avenue Gourgaud sur Yerres, compte tenu en plus des conditions de circulation sur l'avenue Gourgaud et du feu tricolore qui, à l'heure de pointe notamment, est particulièrement long sur le CD 94 par rapport à la ligne 19. Tout cela est étudié et, j'imagine, pas complètement arbitré.

On veillera à ce que, si les temps de parcours s'avéraient dissuasifs pour rejoindre Boissy-SaintLéger, on privilégie une autre option et un autre tracé.

C'est potentiellement pour janvier ou dans un an.

Mme RAGOT.- Premier trimestre 2023.

M. le PRÉSIDENT.- C'est donc bien pris en compte.

Je reviens ensuite sur les conditions de travail des chauffeurs de Keolis. Cette décision de mise en concurrence, c'est la mise en conformité par rapport au droit européen. IDFM s'est fait houspiller par le préfet de région qui estimait que le pas n'était pas suffisamment rapide. Il y a un cadre social défini à l'échelle nationale, où les conditions de travail des chauffeurs sont transférées lorsqu'ils changent d'employeur.

Je n'ai pas connaissance à ce jour de difficulté particulière s'agissant de ce transfert, contrairement à des transferts qui ont pu avoir lieu vers Transdev. Chacun a peut-être en tête ce qu'il s'était passé sur le territoire de Melun, puisqu'il s'agissait de la première mise en concurrence et qui avait donné lieu à une grève sur le territoire de Melun. Transdev avait souhaité modifier non pas les niveaux de rémunération mais le cadre d'emploi avec les coupures dans la journée, ce qui avait suscité une réaction de la part des chauffeurs. Au regard de ce que Keolis nous a indiqué, ce n'est pas le cas sur le territoire. Pour avoir interrogé le directeur sur le sujet, il m'a dit que le dialogue se passait bien, y compris avec Transdev et que le transfert avait l'air de bien se passer.

La semaine prochaine, il y a un point avec les équipes de Transdev et celles de Keolis et j'aurai donc l'occasion de m'en assurer le 7 ou le 8 juillet.

Y a-t-il d'autres interventions sur le rapport d'activité ?

M. SELLAMI.- Je félicite les services pour l'ensemble des travaux retranscrits ici et qui donnent un bel aperçu de l'activité de l'ensemble des services de l'Agglomération.

Deux points à signaler : l'un porte sur la section environnement qui est assez fournie et qui rend compte d'un certain nombre d'actions menées. Je n'ai rien vu concernant l'engagement que nous avons unanimement souscrit en 2020 concernant l'adhésion à la charte « Fleuve sans plastique ». En 2021, nous n'avons pas mené d'actions ou en tout cas nous ne les avons pas retranscrites ici. On peut espérer qu'en 2022, on puisse en rendre compte.

Sur la dernière page « Communication » - il me semble que c'est une nouveauté par rapport à l'an dernier -, on nous présente le type de consultation du site Internet de l'Agglomération. Il est intéressant de voir que ce sont les sites à caractères pratiques ou d'actualité qui sont consultés, ce qui est tout à fait normal, mais on remarque que tout ce qui est lié aux aspects institutionnels ou aux aspects vie démocratique, ou participation à la vie démocratique locale, les Conseils Communautaires, les comptes rendus, etc., visiblement ne semblent pas très consultés. Cela peut être un axe de travail pour le site internet et la communication de l'Agglomération pour l'année 2022-2023.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le zéro plastique, j'en parlais avec les équipes il y a peu de temps en disant qu'il fallait peut-être conduire avec le SyAGE une opération qui donne vie sur le territoire aux engagements que nous avons pris. Des choses se font sur certains territoires. Il faut qu'on le mette en œuvre.

(Il est donné acte.)

VII. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

M. le PRÉSIDENT.- Damien veut peut-être en dire deux mots avant une interruption de séance de quelques minutes permettant au président du Conseil de développement de donner son opinion sur le travail de l'instance qu'il préside.

M. ALLOUCH.- Tout d'abord, je voudrais remercier le Président et l'équipe du Conseil de développement pour le travail réalisé depuis maintenant un peu plus d'un an. C'est un rapport d'activité annuel, mais il va au-delà de l'année écoulée. Le travail a commencé avec l'installation aux alentours du 13 ou 14 mars 2021. S'en sont suivies un certain nombre de réunions et d'autosaisines.

Le travail mené existe, parce que M. MOLLET et l'ancien Conseil de développement avaient commencé à planter des graines que le Conseil développement actuel a su saisir pour faire grandir cette instance. Elle est essentielle à notre Agglomération, au regard des différents éléments qui y sont travaillés. Si le Conseil de développement travaille sur le fond, il est aussi en capacité de proposer des choses à faire. C'est en cela que je vois aussi une utilité structurante dans l'existence du Conseil de développement et je pense, en disant cela, au travail fait autour du Contrat Local de Santé et notamment la Maison de Santé hors les murs.

Je laisse le Président de l'assemblée reprendre la parole pour faire une suspension de séance. Cher François, Monsieur le Président et toute l'équipe, merci pour le travail effectué.

M. le PRÉSIDENT.- Je suspends la séance pour donner la parole à François PERNETTE.
(Suspension de séance.)

(Reprise de séance.)

Je précise que seuls les membres du Conseil Communautaire peuvent siéger à la table du Conseil Communautaire et le public, normalement, doit se trouver à la place du public et pas autour de la table, ce qui n'était pas le cas tout à l'heure puisqu'on avait une personne qui s'est installée entre Nicolas DUPONT-AIGNAN et Jocelyne FALCONNIER. Je le rappelle pour le

règlement. Dans n'importe quelle instance, il n'y a pas de membre extérieur à l'assemblée délibérante.

VIII. FIXATION DE LA COMPOSITION ET DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

M. le PRÉSIDENT.- En l'absence de Pascal ODOT qui est malheureusement souffrant, je vais vous présenter le rapport que vous avez passé dans vos conseils municipaux, qui est réglementaire. Tout cela est très balisé par la loi.

Nous vous proposons de fixer un nombre de représentants de façon paritaire et à 6 sur les instances. Avant d'ouvrir le débat, je précise que ce sujet a fait l'objet d'une approbation unanime des organisations syndicales et des représentants du personnel au Comité technique.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. GALLIER.- Il vous est proposé de valider le principe d'une convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Foncier Ile-de-France. Il s'agit d'une veille foncière avec étude, qui présente l'intérêt de compléter le périmètre de celle qui existe déjà avec la Ville de Montgeron et d'étendre ce périmètre à une zone d'activité que l'on peut qualifier de stratégique pour notre politique de développement économique, celle du Bac d'Ablon - Valdoly.

On est sur un schéma tout à fait comparable à la précédente convention d'intervention qui a été présentée ici même, à savoir avec la Ville de Brunoy et le même organisme. L'objectif est d'être en capacité de saisir toute opportunité foncière, de lancer des études et de procéder ensuite à la revente à un opérateur porteur de projets sur l'opération qui pourrait être retenue.

Cela s'inscrit assez logiquement dans le développement d'une politique économique sur notre territoire, politique économique que l'on cherche à affiner, notamment au travers d'un bureau d'études, le bureau Synopter qui a mis en évidence l'intérêt que nous aurions à nous intéresser à nos zones d'activités économiques. Un grand nombre d'entre vous participe du reste à ces travaux.

Nous avons eu récemment le retour d'une étude menée par la Chambre des métiers sur l'artisanat sur notre territoire et sur l'immobilier d'artisanat, qui est aujourd'hui une difficulté et autre point sur lequel nous pourrions évidemment travailler.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'autoriser le Président à signer cette convention avec l'EPFIF.

M. SELLAMI.- On nous demande d'approuver un projet, comme cela vient d'être dit, symétrique de celui qui avait été adopté à Brunoy le long de la Nationale 6, mais un projet beaucoup plus ambitieux par son ampleur géographique et par sa durée. L'ambition ne nous fait pas peur mais, de la même manière qu'à Brunoy, si on nous demande d'adopter un moyen, un dispositif qui permettra d'intervenir sur une zone d'activité qualifiée de stratégique, on veut savoir ce qu'il en sera de la fin et quel est l'objectif recherché. On nous demande d'avaliser un projet que l'on ne nous présente pas et que, par conséquent, nous ne comprenons pas.

Le projet qui nous est présenté porte sur le très vaste secteur de la Ville de Montgeron et sur des situations extrêmement variées qui vont des zones les plus industrielles, telles que la ZAC du Bac d'Ablon, jusqu'aux zones résidentielles du centre-ville de Montgeron et des abords de la rue de la République. L'Agglomération a-t-elle réellement vocation à régir toutes les cellules commerciales de la Ville de Montgeron ? C'est une question que l'on peut légitimement se poser.

Concernant en particulier le secteur de Bac d'Ablon - Valdoly qui nous semble d'intérêt communautaire, le mot « stratégique » a été prononcé, volontiers pour en parler mais quel est le projet poursuivi ? On nous dit le développement économique. C'est le sens du projet à un niveau communautaire. Le développement économique, nous sommes pour mais de quel type de développement économique parlons-nous ?

Nous venons d'apprendre que des études étaient en cours, une étude Synopter et une étude achevée sur l'immobilier artisanal. À ma connaissance, ces études ne nous ont pas été communiquées, ni en Commission de développement économique et pas plus que n'a été

présentée la stratégie de développement économique de l'Agglomération. Je rappelle que ce mandat a commencé il y a deux ans maintenant.

Nous sommes pour le développement économique, mais nous souhaitons le développement d'activités durables liées par exemple à la transformation et à l'économie circulaire. Nous savons par exemple qu'à travers les travaux du PCAET, le chantier d'isolation de nos logements va être majeur dans les vingt ans à venir. Est-ce une dimension intégrée dans le projet ? Veuton faire du Bac d'Ablon une ZAC pour les artisans qui interviendront sur la rénovation de nos logements ? Est-ce cela le projet ? Je ne l'ai pas lu dans les documents qui nous sont donnés, à moins que le projet n'ait pour objectif stratégique, là encore, de réserver des parcelles destinées au passage de la bretelle d'accès au viaduc projeté sur la Seine. C'est possible, puisque c'est le trajet qui figure sur les esquisses qui avaient été données. Comment le savoir, puisque rien n'est dit des intentions d'aménagement.

Sur un autre plan, la gouvernance du projet nous apparaît opaque. La convention avec l'EPFIF prévoit une clause de confidentialité sur son application. Par ailleurs, il n'est pas prévu de convention entre la Ville de Montgeron et la Communauté d'Agglomération pour clarifier les responsabilités réciproques. Tout va se décider entre Mme CARILLON, maire de Montgeron, et François DUROVRAY, adjoint à la mairie de Montgeron et Président de la Communauté d'agglomération, hors de tout regard des élus, notamment des élus minoritaires.

Enfin, le dernier point porte sur l'absence de vision. Nous comprenons parfaitement que tous les plans ne puissent pas être définis de manière précise, mais nous ne comprenons pas que l'exécutif refuse de nous donner toute vision politique sur le projet et se réfugie derrière des études techniques à venir. C'est manifestement un souhait et une méthode de décider dans l'ombre de la physionomie de tout un quartier de notre Agglomération. Ce n'est pas notre vision de la démocratie locale.

Pour toutes ces raisons et faute d'une réelle discussion sur le fond du projet qui n'a pas eu lieu, et faute d'une réelle vision politique qui le sous-tend, nous ne pouvons nous associer à ce projet et nous voterons contre.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous ai connu meilleur, Monsieur SELLAMI. Je me permettrai de répondre sur un point ou deux mais avant, je laisse la parole à Bruno GALLIER.

M. GALLIER.- Je pense que la nature même de l'intervention de M. SELLAMI, j'ai pu la vivre en Conseil municipal à Brunoy et ici même lors de la présentation de la convention EPFIF qui concernait la RN6. Aujourd'hui, on y travaille. On n'a pas forcément encore une vision extrêmement précise de ce qui pourrait être engagé sur chacune de nos zones d'activité économiques.

On fait un constat, lequel est particulièrement négatif : ce sont des zones assez peu vivantes, avec un environnement, notamment en termes de voirie, souvent bien dégradé, un rapport entre les emplois créés et les surfaces utilisées qui est assez médiocre. On sent bien que ces zones d'activités, qui devraient être assez logiquement la vitrine de ce que peut être le développement économique dans un territoire comme le nôtre, jouent complètement une carte inverse et dégradent fortement l'image des entreprises sur le territoire.

Aujourd'hui, nous cherchons un certain nombre de solutions, je peux vous assurer qu'elles ne sont pas forcément évidentes. Nous sommes en phase d'étude. Des études sont lancées, je ne

vais pas le répéter, je viens de le dire, pour essayer d'y voir plus clair sur les différentes options que nous pourrions suivre dans ce domaine.

Une chose est sûre, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui nous lâchions un certain nombre d'opportunités, notamment des opportunités foncières pour pouvoir réaliser demain un certain nombre d'opérations de développement économique. C'est pourquoi ces conventions négociées avec l'EPIFIF, qui permettent un portage foncier et ensuite d'identifier un certain nombre de projets, de porteurs de projets, sont à mon sens des outils totalement utiles, mais effectivement, et très clairement, nous n'avons pas la vision précise des entreprises que nous pourrions accueillir demain sur nos zones d'activités économiques.

Dans ce domaine, il faudra aussi savoir saisir un certain nombre d'opportunités.

Aujourd'hui, le service économique reçoit un certain nombre de demandes d'implantations d'entreprises sur notre secteur. Certaines entreprises qui ont commencé à se développer sur notre secteur sont obligées de déménager pour permettre leur développement, puisque les surfaces offertes sur notre territoire ne sont pas toujours suffisantes. Nous espérons demain, notamment à travers cette réserve foncière, être mieux en capacité de répondre aux entreprises qui nous questionnent ou aux entreprises qui souhaitent rester sur le territoire.

Voilà ce que je peux vous répondre aux questions que vous venez de poser.

En revanche, il n'est pas question effectivement que l'Agglomération ait un droit de regard sur l'ensemble des cellules commerciales de la Ville de Montgeron. Un peu comme à Brunoy, un périmètre sera défini entre la zone d'intervention de la ville et celle de l'Agglomération.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je ne peux pas vous laisser dire sans réagir sur deux points.

Le constat a été rappelé par Bruno GALLIER, mais on a un enjeu de maîtrise foncière à un prix correct. Je ne pense pas que vous soyez aujourd'hui autour de la table à souhaiter que des privés spéculent sur le devenir de ces zones d'activités et que nous soyons demain contraints d'acheter plus cher ces zones d'activités. Une fois que l'on a fait le constat, on met en branle une convention avec l'EPIFIF qui nous permet de maîtriser le foncier.

Aujourd'hui, on n'a pas plus d'idée sur la suite. En revanche, l'idée qui est clairement écartée est celle que vous énoncez, qui sort de je ne sais quel chapeau, qui concerne la pseudo-déviation sur ces terrains, puisque le seul tracé présenté longeait les voies ferrées et nullement les zones d'activités de Vigneux et de Montgeron. C'est toujours en étude. Nous aurons l'occasion de parler en Conseil Communautaire qu'il y a des projets alternatifs et notamment la ligne 18 sur laquelle, je l'espère, nous pourrions nous retrouver.

Nous passons au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

X. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RESSOURCERIE DE MONTGERON LA FABRIQUE A NEUF VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. COLAS.- Nous avons conclu une convention avec la Ressourcerie de Montgeron qui joue un rôle essentiel dans la valorisation, le réemploi et la lutte contre les déchets en 2019. Celle-ci fixait pour objectif à la Ressourcerie de valoriser 235 tonnes de déchets la première année, donc en 2019, puis 323 tonnes les années suivantes, avec une participation de l'Agglomération à hauteur de 170 € par tonne de déchets valorisés.

Chaque année depuis l'existence de cette convention, les objectifs ont été dépassés puisque près de 400 tonnes de déchets chaque année ont été valorisés par la Ressourcerie. Il vous est donc proposé de conclure une nouvelle convention avec les mêmes échéances que la convention antérieure, pour un an reconductible deux fois, mais assignant cette fois-ci un objectif de valorisation de 450 tonnes de déchets, toujours avec la même participation de l'Agglomération plafonnée à 170 € par tonne traitée.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un partenariat ancien qui se renforce.

M. SELLAMI.- Nous comprenons que cette convention porte sur l'année 2022. Nous sommes mi-2022. À quel moment interviendra la convention pour 2023 et quand y aura-t-il de la visibilité sur les travaux ? Est-ce nécessairement à mi-année ?

Par ailleurs, pour l'année prochaine, quel est le lien envisagé avec les déchetteries du territoire et le SIVOM ? Quel lien est-il envisagé de construire entre les déchetteries et le SIVOM ? Y a-t-il des travaux en ce sens ?

M. COLAS.- La convention intervient en cours d'année, cela existe dans d'autres domaines, pour régulariser les objectifs. Nous délibérons aujourd'hui, mais elle a fait l'objet de discussions avec la Ressourcerie qui ne va pas découvrir au sortir de ce Conseil Communautaire l'objectif de 450 tonnes. Il est d'ailleurs cohérent avec ce qu'a été l'action de la Ressourcerie ces dernières années.

Le travail de mise en cohérence, puisqu'on a plusieurs intervenants dans le traitement des déchets sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine - il a été fait mention du SIVOM -, est encore à conduire. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous concluons des conventions qui portent sur une durée d'un an, qui peuvent être reconduites mais qui nous laissent la possibilité chaque année de les réviser en fonction des corrigés des variations saisonnières, c'est-à-dire des éventuelles modifications que nous voudrions apporter.

C'est Sylvie CARILLON qui suit ce dossier, mais je peux dire que cela n'est pas simple de contrarier des habitudes multi décennales dans notre territoire avec le SIVOM qui vit sa vie d'un côté et d'autres intervenants de l'autre.

Nous sommes assez peu outillés juridiquement - il faut d'abord convaincre politiquement et si l'on n'y parvient pas, il y a des sujets juridiques qui peuvent exister -, c'est un sujet à porter, pour faire en sorte qu'à un moment on puisse avoir un poids, à l'échelle d'une Agglomération sur laquelle interviennent des acteurs historiques différents, parce que c'est pour notre compte que ces acteurs interviennent, pour les amener à intégrer une logique communautaire qui n'est pas celle de leur bassin historique d'intervention.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a aussi des contraintes juridiques et techniques liées à l'évolution de la Ressourcerie qui ont amené à un certain nombre de discussions. C'est la loi 3DS, adoptée en début d'année, qui nous a permis d'imaginer cette convention qui n'était pas imaginable dans un temps avant la loi 3DS. C'est le fruit de cette discussion fructueuse avec notre partenaire qui nous amène à faire ce choix. Je n'entre pas dans les autres contraintes juridiques qui nous amènent à le proposer de façon annuelle, mais c'est pour préserver ce partenariat précieux sur le territoire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XI. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE FERME DE L'EAU DU SUD FRANCILIEN POUR LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT D'EAU POTABLE – DELIBERATION MODIFICATIVE

XII. CONVENTION PORTANT CONSTITUTION D'UNE MISSION DE PREFIGURATION DU SYNDICAT MIXTE FERME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

M. COLAS.- Si vous en êtes d'accord, je présente les deux délibérations.

Le premier point vise à délibérer de nouveau sur la création d'un Syndicat Mixte Fermé de l'eau du Sud Francilien. Je ne reviens pas sur son objet. Il s'agit de placer sous maîtrise publique les outils de production et transport d'eau potable dont nous dépendons avec d'autres intercommunalités. Nous avons délibéré pour créer ce syndicat mais le contrôle de légalité a estimé utile que nous précisions dans la délibération que créant ce syndicat, nous voulions y adhérer. Cela nous paraissait d'évidence. C'est donc l'objet de cette délibération supplémentaire qui est strictement administrative et qui nous permet également d'indiquer le Siège du Syndicat. Nous répondons ainsi aux canons administratifs exigés par le contrôle de légalité.

La seconde délibération porte sur l'autorisation donnée au Président de signer une convention avec les 4 intercommunalités, nous espérons être bientôt rejoints - nous avons des signaux positifs - par une cinquième, en l'occurrence la communauté d'Agglomération Paris-Saclay. Il convient de sceller un partenariat dans l'attente de la création du Syndicat Mixte Fermé avec les 4 intercommunalités fondatrices, simplement pour qu'entre le moment où nous délibérons et le moment où le Syndicat sera créé, vraisemblablement au 1^{er} janvier prochain, le travail puisse se poursuivre.

Nous avons à régler entre nous - c'est l'objet de cette convention - la participation des différentes intercommunalités aux frais liés aux travaux du syndicat. Il s'agit essentiellement de crédits d'études, pas de dépenses de personnel comme nous nous y étions engagés, mais jusqu'à présent c'est Grand Paris Sud (GPS) qui a supporté seul l'ensemble des dépenses. Il était évident que dans le mouvement où nous créons le Syndicat Mixte Fermé de l'eau du Sud Francilien, nous nous sommes accordés sur le fait que nous participerions à parité aux frais inhérents à la préfiguration dudit syndicat.

M. le PRÉSIDENT.- Je propose une discussion commune sur les deux délibérations.

M. SELLAMI.- S'agissant d'une nouvelle convention à laquelle adhère la Communauté d'Agglomération, quelle sera la communication auprès de cette assemblée et le retour, le suivi

qui sera fait auprès cette assemblée des travaux de ce Syndicat Mixte Fermé ? Y aura-t-il une communication au moins annuelle ?

M. COLAS.- J'entends évidemment, avec le Président, vous informer de l'évolution de ce dossier, comme nous l'avons fait depuis le départ. Il faut que vous ayez en tête que la mission de préfiguration vise à couvrir une période extrêmement réduite, puisque ce sont les frais de 2022 que nous allons nous partager.

Ensuite, le Syndicat Mixte Fermé, sur la base de contributions d'abord des membres avant que celui-ci ne puisse lever d'autres ressources, aura sa vie juridique propre et les représentants de l'Agglomération au sein de ce Comité syndical auront à rendre compte, comme le font les représentants au SIVOM, au SIREDOM ou au SyAGE, de leur activité.

Sur un sujet comme celui-là, nous aurons des rendez-vous réguliers, ne serait-ce que lorsque nous aurons à nous prononcer à l'automne sur le futur mode de gestion, même si c'est un sujet distinct techniquement, juridiquement et budgétairement, sur le choix du mode de gestion de la distribution de l'eau potable dans notre territoire. À ce titre, nous aurons à nous prononcer sur des avenants au contrat d'achat d'eau en gros. Cela nous permettra de revenir sur le sujet de la production et du transport de l'eau potable. Nous aurons des rendez-vous réguliers sur ces points. Étant entendu que l'action du Syndicat est extrêmement claire et cantonnée : l'achat d'eau en gros, dès lors qu'il est créé, et la négociation en vue de l'achat du RISF à terme sur la base sans doute d'un contrat d'achat d'eau en gros de longue durée.

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 11, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 12, qui est adoptée à l'unanimité.)

XIV. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION

XV. BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF

M. COLAS.- Puisque vous avez reçu les uns et les autres un document extrêmement complet élaboré par l'Administration, que je remercie, je vais me cantonner à quelques grandes lignes dans la présentation, ceci d'autant plus que nous avons déjà, puisque nous avons repris de façon anticipée le résultat de 2021 lors du vote du budget primitif 2022, abordé assez largement dans cette assemblée l'exécution budgétaire 2021 ; la Commission Ressources de notre Agglomération a examiné le compte de gestion et le compte administratif et je crois qu'avec l'Administration, nous avons pu répondre à l'ensemble des questions formulées.

Je constate avec vous les résultats de l'exercice 2021 qui s'élèvent :

- en fonctionnement à un excédent de 6 094 335,07 € -
- en investissement à 2 388 449,91 €.

Une fois que nous contractons ces résultats d'exercice avec les reports et le résultat de clôture de l'exercice antérieur, nous arrivons à un résultat de clôture pour 2022 à hauteur de :

- 7 808 882 € en fonctionnement

- 7 336 695,91 € en investissement (hors reste à réaliser).

Ce résultat traduit en fonctionnement une dynamique modérée de nos recettes, mais une dynamique tout de même, alors que nous avons quelques inquiétudes, notamment sur la fiscalité économique. Il traduit également une baisse de nos recettes tarifaires liées au fait que nos services à la population, qui sont générateurs de participation des usagers, n'ont pas pu fonctionner en année pleine du fait de la crise Covid, effet aggravé sur 2021 par le fait que nous avons un décalage de paiement sur les frais liés aux conservatoires ; on fonctionne en année scolaire alors que budgétairement, on fonctionne en année civile.

Nous avons eu à assumer sur 2021 les baisses de recettes liées à l'absence de fonctionnement des conservatoires sur 2020. On a donc un effet retard sur des recettes tarifaires. Ces pertes ont été compensées par un important travail d'apurement comptable, avec un travail qui a permis de réduire des rattachements qui avaient été surévalués sur des exercices antérieurs. On est dans la comptabilité publique et la tuyauterie, mais ce travail conduit par l'Administration a permis de neutraliser, dans notre résultat, les effets de la baisse de recettes tarifaires.

En dépenses, on peut constater en fonctionnement sur 2021 que l'on revient à un régime plus nominal après une année 2020 marquée par énormément de fermetures, avec des baisses de consommation qui y sont liées, avec également le décalage d'un certain nombre de projets. On retrouve une croissance. On a un effet rattrapage sur le 011 « charges à caractère général » qui a crû plus fortement que d'autres années mais par rapport à l'exercice 2020, au seul motif que l'exercice 2020 était totalement atypique.

Cette croissance des dépenses est compensée par une plus que modération des dépenses de personnel, puisqu'elles ont été en baisse, toute modique, de 60 000 € sur l'exercice 2021. Cela montre à la fois la vigilance que nous avons sur les dépenses de personnel et en même temps, et je veux dire aux agents que c'est une réalité dont les membres de l'exécutif communautaire sont conscients, ce résultat traduit des vacances de postes. Nous avons des difficultés pour procéder à des recrutements, ce qui fait peser une charge de travail sur celles et ceux qui sont ici dans l'attente que leurs collègues puissent être recrutés par l'Agglomération.

Sur l'investissement, les dépenses réelles d'équipement, hors remboursement de la dette et opérations d'ordre, se sont élevées à 9 775 460 € en 2021. C'est un taux d'exécution relativement faible. On est à 50 % d'exécution par rapport au crédit voté au budget primitif 2021. Cela s'explique notamment par la suite des effets du Covid qui a fait prendre du retard à un certain nombre de dossiers, également à des révisions de programmes nécessaires face à des dérapages de coûts ou bien à des changements sur un certain nombre d'orientations, je pense notamment aux travaux du conservatoire de Draveil qui ont glissé, parce qu'il a fallu modifier un certain nombre de choses pour que nous restions dans l'épuration et satisfaire aussi des demandes exprimées par les élus de Draveil. Cela explique cette exécution à hauteur seulement de 50 % sur la section d'investissement.

Vous le verrez dans l'exécution budgétaire 2022 avec un effet rattrapage sur 2022 et aussi sur 2023.

Cette faible exécution nous permet de constater, ainsi que le travail avec la trésorerie pour arrêter définitivement les comptes, un excédent de fonctionnement de la section de fonctionnement supérieur à celui que nous attendions et nous reventilons les crédits en affectant le résultat et par le budget supplémentaire que nous examinerons tout à l'heure.

Cette section d'investissement nous l'avons équilibrée sur 2021 avec un emprunt à hauteur de 6 M€, montant sur lequel nous nous étions mis d'accord au moment du vote du Budget Primitif pour 2021.

Le niveau d'endettement de notre collectivité nous permet d'afficher une capacité de désendettement issue du compte administratif 2021 à 8,1 années, ce qui est un ratio parfaitement acceptable.

Ce que nous disent en conclusion ce compte administratif et ce compte de gestion - ils concordent et c'est heureux et vous le savez déjà : nous avons un volume d'investissements conséquent, de nouveaux champs de politiques publiques à défricher et des ressources faibles qui impliquent donc notre inventivité, notre vigilance et la perception, dès lors que c'est possible, de recettes supplémentaires.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Romain.

Y a-t-il des interventions sur le compte administratif et le compte de gestion ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de passer au vote sur le compte de gestion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 14, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vais laisser la présidence à Olivier CLODONG pour le vote du compte administratif.

(Le Président quitte la salle. M. CLODONG prend la présidence.)

M. CLODONG.- Je mets aux voix le point 15, le compte administratif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 15, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

(Le Président revient en séance.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous en remercie sincèrement. Je remercie Romain du travail qu'il effectue avec l'ensemble des équipes administratives que je veux également saluer pour cet exercice toujours fastidieux.

XVI. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME - COMPTE DE GESTION

XVII. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF

M. le PRÉSIDENT.- Est-ce Nicole qui le présente ou Romain ?

Est-ce que le seul fait d'avoir présenté le titre et d'avoir indiqué que c'est 50 000 € en dépenses et en recettes... Est-ce bien cela ?

M. COLAS.- Un peu plus, on est à 88 000 € en recettes et 73 000 € en dépenses et un excédent de 14 781 €, mais tout cela est très bien géré par Nicole.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions sur l'Office du Tourisme ? *(Il n'y en a pas.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 16, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

(Le Président quitte la salle. M. CLODONG prend la présidence.)

M. CLODONG.- Je mets aux voix le point 17, le compte administratif de l'Office de Tourisme.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 17, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

(Le Président revient en séance.)

XVIII. BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

M. COLAS.- Ce budget supplémentaire vise à intégrer les résultats que nous venons de constater au compte administratif. Les variations qu'il confère à nos sections de fonctionnement et d'investissement sont assez modestes, ce qui justifie une concision que je sais que vous attendez tous dans la présentation, puisque la section de fonctionnement croît sur la base de budget supplémentaire d'un montant de 980 000 € quand la section d'investissement croît de 400 000 €.

Nous utilisons donc le meilleur résultat qu'anticipé et constaté au compte administratif pour financer en fonctionnement un certain nombre de postes de dépenses inflationnistes, par précaution, notamment les dépenses de fluide, puisque nous n'avons pas encore une vision précise de ce que sera l'atterrissage 2022 s'agissant de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Nous dégageons des financements pour un certain nombre d'études qui portent sur des crédits de fonctionnement, études de géothermie à hauteur de 40 000 € par exemple, des missions d'assistance pour le fonctionnement de notre Agglomération avec des prestations d'accompagnement pour l'aide au recrutement. Je vous ai dit que nous avons des difficultés à recruter sur un certain nombre de postes, il nous faut donc prendre l'attache d'organismes spécialisés dans le recrutement pour le compte des collectivités publiques pour permettre de

pourvoir les postes. Nous serons accompagnés sur le passage de la M57 sur laquelle nous nous sommes prononcés à l'unanimité.

Nous avons des opérations de régularisation d'écriture à hauteur de 200 000 €, aussi bien sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. Nous intégrons dans cette Décision Modificative différents crédits, ceux liés à l'adhésion au GIP Maximilien approuvée par notre assemblée, ceux liés à la mission de préfiguration du Syndicat Mixte Fermé de l'eau du Sud Francilien que nous venons d'aborder et des subventions à Visière Solidaire ou à Initiative Essonne.

En investissement, nous avons un mouvement notable, puisque le résultat est meilleur qu'attendu : le budget primitif s'équilibre pour la section d'investissement avec un emprunt de 5 M€, nous réduisons de 500 000 € l'autorisation d'appel à l'emprunt.

Le budget s'équilibre désormais en investissement avec un emprunt qui pourra être souscrit à la hauteur maximale de 4,5 M€. Nous inscrivons les 50 000 € de crédits liés cette année à l'entrée au capital en première soulte de l'Agence France Locale et nous prévoyons une réserve de 150 000 € pour l'achat de composteurs dans le cadre de la politique de réduction des déchets.

M. le PRÉSIDENT.- Merci Romain.

M. SELLAMI.- Tout d'abord, merci pour le travail.

Deux points de commentaire sur les décisions prises à mi-année pour corriger le budget 2022.

Le premier point porte sur l'anticipation des consommations de fluide. Je fais le lien avec la question orale que nous avons posée et qui porte notamment sur ce point, sur les anticipations de l'Agglomération concernant l'augmentation tarifaire mais aussi la disponibilité des carburants. Je rappelle que les trois plus grands énergéticiens français ont appelé, il y a trois jours, l'ensemble des consommateurs à la modération de leur consommation dès maintenant. Il y a un enjeu budgétaire et un enjeu physique.

Par ailleurs, on a bien noté, et apprécié, l'investissement de 150 000 € dans des composteurs, ce qui est une bonne chose, mais l'investissement dans des bacs de composteurs - Mme CARILLON n'est pas là pour répondre à ce point en particulier - sans investir sur le travail de pédagogie qui **va avec** risque de ne pas donner grand-chose.

On se félicite de le voir apparaître en investissement. On aimerait voir apparaître en regard, en fonctionnement, le travail humain d'accompagnement que cela nécessitera.

Je vous remercie.

M. COLAS.- Sur les fluides, le Président y répondra, mais nous faisons croître prudemment les lignes pour affronter d'éventuelles mauvaises surprises. On avait déjà gonflé les lignes de crédits relatives aux fluides à l'adoption du Budget Primitif. C'est de la réserve de précaution que nous constituons. J'espère que les crédits ne seront pas consommés.

Sur les composteurs, j'ai en tête, notamment au travers de la Maison de l'Environnement, que le travail pédagogique qui a été conduit sur l'utilisation desdits composteurs était sans doute perfectible. Je ne suis pas un spécialiste du sujet, mais s'il nous est proposé de nous engager

dans cette voie de l'achat de nouveaux composteurs, c'est parce que le bilan est extrêmement positif sur ce qui existe déjà.

Sur le territoire du SIVOM, que je connais mieux que sur celui d'exercice du SIREDOM, on a pu constater des réductions de déchets verts par la mise à disposition de composteurs auprès des habitants. Globalement, le bilan est plutôt positif. D'ailleurs, cela repose sur une démarche volontaire : le composteur, on ne l'amène pas chez les gens en ne leur laissant pas le choix. Ce sont souvent des gens particulièrement déjà sensibilisés au sujet de la réduction des déchets qui font la démarche de s'adresser à l'intercommunalité pour en bénéficier.

M. le PRÉSIDENT.- Je souhaite apporter deux précisions que j'aurais pu annoncer dans les informations du Président : des réflexions ont lieu sur les déchets et je ne sais pas si la commission a déjà été saisie, mais il faudrait qu'elle le soit à la rentrée, puisqu'il y a eu un Bureau communautaire sur le sujet, avec un certain nombre de questions qui restent en suspens. Nous avons d'ailleurs fait le choix d'interroger les habitants sur certaines évolutions de collecte, compte tenu d'enjeux qui sont devant nous, à la fois des enjeux liés à l'évolution des taxes et de la nécessité de réduire les déchets, mais aussi des enjeux d'harmonisation entre les territoires, puisque les politiques ne sont pas les mêmes sur l'ancien Val d'Yerres et sur le Val de Seine.

Cette enquête sera conduite à la rentrée, deuxième quinzaine de septembre, pour que nous puissions arrêter des choix en novembre et mettre en place au 1^{er} janvier prochain. Dans ce cadre, les 150 000 € inscrits, qui vous sont proposés au budget supplémentaire, doivent nous permettre de faire ce qui nous semble évident et qu'il faudrait mettre en place avant la fin de l'année - si c'est confirmé par les échanges et les consultations que nous aurons à l'automne -, c'est-à-dire développer le compostage au domicile des particuliers qui ont des jardins pour réduire le volume traité aujourd'hui. Cela présente un coût écologique là où on peut faire des économies assez rapidement et engager une démarche vertueuse de chacun des propriétaires.

L'idée est d'accompagner - je vous rassure Monsieur SELLAMI -, si c'est le choix opéré, par une démarche incitative vis-à-vis du public en disant : si vous prenez un composteur, vous l'utilisez et on explique comment l'utiliser.

L'idée est de les rendre gratuits.

J'espère avoir répondu. C'est un travail pour l'automne. C'est une prévision budgétaire nous permettant de faire face à la dépense si le processus va jusqu'à son terme.

M. SELLAMI.- Ce travail de pédagogie va nécessiter des bras et ceux-ci n'apparaissent pas encore au budget.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a des moyens qui sont prévus, mais on est en réflexion sur le sujet. Je ne pense pas qu'on ait besoin de délibérer.

Merci de votre interpellation. Je vous propose de passer au vote sur le budget supplémentaire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

XIX. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS
2021

XX. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

M. COLAS.- C'est l'intégration du résultat dans la section de fonctionnement et la traduction dans le Budget supplémentaire.

M. le PRÉSIDENT.- La présentation vous suffit-elle ; pas de débat ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 19, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 20, qui est adoptée moins 4 abstentions de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

XXI. SUPPRESSION EXONERATION DE LA TFPB

M. COLAS.- Le principe légal est qu'une nouvelle propriété bâtie soit exonérée pendant 2 ans des taxes foncières, sauf décision contraire des collectivités ou de leurs groupements levant des taxes foncières. C'est une faculté de renoncer à cette exonération qui était ouverte depuis toujours aux communes et intercommunalités.

Dans notre Agglomération d'ailleurs, 6 communes sur 9 ont fait le choix de revenir sur cette exonération plus ou moins récemment.

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation nous amènent à nous réinterroger sur ce dispositif d'exonération.

Cette réforme amène forcément les communes qui étaient revenues sur l'exonération à se réinterroger, parce que celles-ci ont obligatoirement à redélibérer, puisque les modalités de renonciation à l'exonération ont évolué.

Puisque la question est posée aux communes qui lèvent les taxes foncières, elle se pose aussi à nous, Agglomération, qui levons auprès des contribuables assujettis une taxe foncière à des taux et donc des montants beaucoup plus faibles évidemment que les communes. Concernant les communes avec intégration de la part départementale de taxe foncière l'année dernière, on doit être sur des taux qui doivent osciller entre 26 et 35 à l'échelle de notre intercommunalité, quand le taux cible de l'Agglomération est de 1,37. Je vous rappelle qu'on est encore dans un processus de lissage entre l'ex-Val d'Yerres et l'ex-Val de seine. On parle de taux et de montants sans commune mesure avec ceux levés par les communes.

Quoi qu'il en soit, les communes concernées ont eu à redélibérer et il nous est apparu utile que la question se pose à nous. Nous avons la faculté de renoncer à l'exonération dont bénéficient

les nouveaux assujettis aux taxes foncières pour 2 ans sur des taux et des montants qui, individuellement, sont relativement faibles.

La question se pose à nous, à mon sens, au regard de ce que j'ai rappelé comme étant les contraintes qui pèsent sur nos exercices budgétaires du fait des faiblesses structurelles de nos recettes.

Autre élément qui plaide pour que nous réexaminons le sujet, c'est la suppression de la taxe d'habitation.

Autrefois, un contribuable particulier assujéti aux taxes foncières, qui en était exonéré pendant deux ans, payait dès la première année les taxes d'habitation et donc contribuait au financement du service public de proximité. Aujourd'hui, la taxe d'habitation ayant disparu, ledit contribuable n'apporte plus sa contribution par l'intermédiaire de la fiscalité au fonctionnement des services communaux ou des services intercommunaux.

Je pense donc, et je m'exprime à titre personnel, mais ce projet de délibération a été validé par l'exécutif et par la commission Ressources, que cette exonération ne se justifie pas et que notre Conseil serait bien inspiré de revenir sur celle-ci, encore une fois, en ayant en tête les taux et les montants évoqués tout à l'heure, mais actant le principe qu'un contribuable - que ce soit une personne physique ou une personne morale, puisque des personnes morales y sont assujétiées dès lors qu'elles sont propriétaires - est fondé à participer au financement des services intercommunaux dès la première année de l'occupation de la construction neuve qui est la sienne.

Mme CIEPLINSKI.- Une explication de vote. Nous trouvons tout à fait justifiée la suppression de cette exonération tant pour des raisons de justice fiscale que de non-encouragement au bâti. Nous voterons favorablement à la suppression de cette exonération de la TFPB.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour cette intervention qui montre votre esprit de responsabilité.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXII. TARIFICATION DE L'ADHESION, DES ACTIVITES, DES SORTIES ET DES SEJOURS DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES BERGERIES ET DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE L'OLY « AIME CESAIRE »

M. CHAZAL.- Nous avons deux centres sociaux, un aux Bergeries et un à l'Oly avec des activités similaires, mais avec une tarification différente. Nous vous proposons d'harmoniser cette tarification dans un premier temps. Nous travaillerons dans un second temps, ce qui a été dit en commission, sur la tarification en elle-même.

Il vous est proposé d'harmoniser les frais d'adhésion et de mettre en cohérence la tarification des ateliers proposés aux usagers par les deux centres sociaux communautaires de proximité - il n'y a aucun impact financier pour la collectivité ; la modification et harmonisation des

tarifications des ateliers et sorties. Il est précisé que la tarification des séjours reste inchangée et ces tarifications seront applicables dès le 1^{er} septembre 2022.

M. GUIGNARD.- D'après les informations que l'on a eues en commission et que vous venez de nous rappeler, il s'agit ici d'un alignement. Il est dommage que nous ne fassions pas la réévaluation des tarifs en même temps. Cela fera des changements de tarifs sur deux années consécutives, rendant notre action sociale peu compréhensible par les habitants des quartiers. Je peux cependant remarquer que les alignements se font sur les tarifs les plus élevés pour l'adhésion et le cinéma. On constate également que les sorties culturelles sont moins aidées que les sportives.

Lors de la réévaluation à venir, il s'agirait pour nous d'abaisser le tarif de l'adhésion d'un montant situé entre 2 et 3,5 €, d'abaisser le tarif du cinéma à 2 € et d'aligner les sorties sportives et culturelles sur une participation à hauteur de 25 % du tarif public.

En attendant l'an prochain pour ces nouveaux tarifs, nous voterons contre.

M. CHAZAL.- Je n'ai pas forcément à en rajouter. C'est la position du groupe. Comme indiqué en commission, on va travailler sur la tarification dans un second temps et donc, on associera la commission à ces travaux. Cela avait été pris en compte lors de la dernière commission sur les remarques de Monsieur GUIGNARD.

Mme CIEPLINSKI.- On nous remonte des difficultés d'ordre ressources humaines, personnel au centre Aimé Césaire. Peut-on en savoir plus ?

M. CHAZAL.- Il y a deux arrêts pour maladie, me semble-t-il, mais pas de difficulté particulière par rapport à une collectivité d'un certain nombre d'agents. C'est suivi par les Ressources Humaines et la Direction générale. Il n'y a rien d'alarmant à ce stade, juste de la gestion du quotidien. C'est suivi de près.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération n° 19, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

XXIII. VERSEMENT DES AIDES A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

M. CHAZAL.- Je remplace Christine GARNIER sur ce sujet qui s'excuse de ne pas être présente ce soir pour présenter ces délibérations.

Une bonne nouvelle pour notre territoire : c'est pour aider l'installation de médecins sur notre bassin de vie, avec une demande d'aide à l'investissement pour un cabinet médical SCI Draveil et une demande de prime individuelle d'un médecin généraliste installé à Epinay-sous-Sénart.

Le cabinet médical de Draveil regroupe une équipe de 3 sage-femmes, une orthophoniste et une ostéopathe, qui travaillent ensemble depuis 2017 sur la commune de Draveil. Ils sont actuellement en location et le bâtiment ne répond plus aux normes ERP.

Ils ont à cœur de s'implanter et de se développer sur le territoire de Draveil, c'est pourquoi nous vous soumettons ce soir cette aide et cette demande de subvention, puisque Draveil a été défini comme une zone d'intervention prioritaire et qu'elle est déficitaire en offre de soins ; c'est donc une zone sinistrée sur le plan médical et paramédical.

Sur le fonctionnement de ce cabinet, des travaux sont prévus pour la transformation et la mise aux normes en ERP des bureaux. Le cabinet ouvrira ses portes normalement en juin. Je ne sais pas si c'est déjà ouvert ou s'il y a eu des retards sur les travaux. Le local fait 343 mètres carrés avec 8 bureaux et une salle de réunion. Le cabinet sera ouvert de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi et le samedi matin.

Les professionnels de santé exercent tous en profession libérale.

Un médecin généraliste débutera ses consultations dès ce mois ; une psychomotricienne rejoindra le projet à compter de septembre 2022 et un médecin généraliste est actuellement en cours de recrutement.

Les professionnels feront partie de notre CPTS Val de Seine et ils souhaitent développer de nombreux projets, notamment dans la prévention des écrans, de l'autisme et du langage oral.

Sur le financement du projet, vous avez le tableau sous les yeux. Il est demandé à la Communauté de l'Agglomération 85 000 € avec différents partenaires, sur les fonds propres, la région Ile-de-France et la Ville de Draveil pour un montant total de 1 050 120 €. Ils nous sollicitent pour 8 % de ce coût total : 50 000 € pour les travaux de rénovation, 35 000 € pour l'acquisition de matériel médical, dont un défibrillateur et un échographe.

Cette demande répond à tous les critères fixés par notre délibération que nous avons pu prendre dernièrement.

Sur la prime d'installation à Epinay-sous-Sénart, c'est un aménagement de cabinet et achat de matériel. C'est un partenariat avec des médecins très actifs au sein du CPTS du Val d'Yerres.

La prime d'installation est versée en deux fois à hauteur de 20 000 € ; une prime d'exercice forfaitaire à hauteur de 10 000 € renouvelable cinq fois. Cette demande répond également aux critères fixés par notre délibération. Vous avez sous les yeux également le rappel du cadre validé par le Conseil Communautaire du 27 juin 2019.

Je vous invite à aider nos médecins sur notre territoire.

M. GUIGNARD.- La dernière carte de zonage réalisée par l'ARS en avril 2022 détaille le classement des communes de l'Agglomération en matière d'offre médicale et d'accès aux soins.

Nous avons :

- 1 commune classée en ZIP+, zone d'intervention prioritaire plus : Draveil.
- 5 communes en ZIP : Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Crosne, Yerres et Brunoy.

- 3 communes en ZAC, les mieux loties, en zone d'action complémentaire : Epinay-SousSénart, Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

Par rapport au zonage de 2018, la situation s'est empirée dans six de nos communes.

L'action publique, pour répondre aux besoins de la population en matière de santé, est largement insuffisante. Nous le disons depuis longtemps. Pour nous, la création de centres publics de santé avec des médecins salariés pourrait apporter le nombre de médecins généralistes nécessaires à la population.

Mme CIEPLINSKI.- Dans la continuité de l'intervention de mon collègue, j'aurais une question sur un centre public de santé pour lequel nous avons voté une subvention ici même en septembre 2021 : le centre de santé de Montgeron, avec l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges. Il devait y avoir trois mois de travaux. Ceux-ci n'ont toujours pas commencé. Nous souhaiterions avoir un point d'avancement sur l'ouverture de ce centre public de santé.

Avant d'avoir la réponse, je dirais que même si c'est notre demande d'aller vers des centres publics de santé, nous serons néanmoins favorables à la délibération, parce que la priorité est de donner l'accès aux soins à l'ensemble des habitants du territoire.

M. le PRÉSIDENT.- Sur le centre de Montgeron, j'ai revu la directrice de Villeneuve-Saint-Georges : la résidence au sein de laquelle le centre est prévu a émis quelques conditions à l'installation, notamment l'accessibilité d'un espace au sous-sol par un ascenseur, alors même qu'il y a des espaces au rez-de-chaussée et que l'hôpital s'est engagé à ce que le public handicapé puisse accéder au rez-de-chaussée. Cela n'a pas suffi à la résidence. J'ai cru comprendre qu'il y avait des allers et retours, mais cela ne remet pas en cause le projet. Cela l'a malheureusement ralenti.

J'en profite pour vous dire, c'est en dehors du sujet, que j'ai des échanges réguliers avec la directrice et j'ai eu une rencontre avec Michaël DAMIATI sur le sujet, qui est très intéressé et très préoccupé par la situation, pour que les soins puissent continuer à être assurés sur le territoire. J'ai eu des messages plutôt rassurants : la directrice m'a rappelé pour me dire que l'on pourrait vraisemblablement tenir cet été et que l'on n'aurait pas de fermeture massive, ce qui est malheureusement le lot d'un certain nombre d'hôpitaux en France et potentiellement avec un risque sur Sud Francilien. La situation est très tendue.

Cela me permettra de dire à M. GUIGNARD, je partage et dans un monde idéal, on ferait ce qu'il dit. Le problème est que les ressources humaines n'existent pas. Cela risque d'empirer encore quelques années. Je crains que vous ne teniez votre discours encore quelques années.

On essaie d'agir pour augmenter l'offre avec les conditions que l'on vient d'évoquer notamment permettant aux médecins de mutualiser dans un lieu et de les libérer de certaines tâches administratives pour qu'ils puissent se consacrer pleinement à leurs tâches premières. On a bien conscience que cela restera toujours insuffisant et encore pour quelques années.

Les personnes avec qui j'en parle me disent que l'on a vraisemblablement encore cinq ou six ans avant de pouvoir remonter. Il faut que l'on ait à la fois l'action et le langage de vérité vis-à-vis de nos concitoyens parce que, quoi que l'on fasse, sauf en faisant comme Orléans qui forme ses médecins en Roumanie ou d'autres territoires qui les embauchent, c'est la course à l'échalotte

: les médecins profitent du système et obtiennent des conditions de plus en plus favorables. La concurrence entre les territoires n'est pas souhaitable. C'est un vaste sujet.

Je vous propose que nous en restions là et que l'on soumette cette délibération au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXIV. AVENANT CONVENTION ANRU LA PLAINE

M. CHAZAL.- Le 4 juillet 2016, l'Agglomération approuvait le protocole de préfiguration relatif aux études à mener pour le quartier de La Plaine d'intérêt national pour le NPNRU. Les études du protocole ont permis de définir un projet urbain partagé par l'ensemble des partenaires en vue de la signature de l'avenant de La Plaine. Ainsi, le comité d'engagement s'est tenu le 10 décembre 2020 et le 21 juin 2021.

Suite à l'avis des partenaires en comité d'engagement, il est ressorti les éléments suivants :

- les partenaires saluent l'ambition du projet
- la nécessité de conforter la stratégie habitat en lien avec le relogement
- la nécessité de poursuivre le travail de précision sur le phasage urbain
- veiller à ce que l'accompagnement des copropriétés dégradées se fasse dans le même calendrier que le projet de renouvellement urbain.

Sur les axes majeurs de l'avenant :

- la gouvernance et le portage du NPNRU : équipe intégrée et dédiée au renouvellement urbain au sein de l'Agglomération
- une stratégie de l'Habitat avec le rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à une échelle communautaire
- une politique de cohésion sociale avec l'articulation entre la politique de la ville, la gestion urbaine et sociale de proximité et le renouvellement urbain.

Sur les opérations de la maquette financière, plusieurs lignes d'opérations :

- études et conduite de projet
- démolition/réhabilitation/résidentialisation
- aménagement d'ensemble des espaces publics
- opérations de reconstitution de l'offre de logements
- opérations d'équipements publics ou à vocation économique

Sur le plan de financement partenarial, l'engagement financier des partenaires dans le cadre du projet de renouvellement de La Plaine s'élève pour un coût total de projets à hauteur de 153 M€ hors taxe. Vous avez le détail des différents partenaires sur cette opération dans la note.

Au regard des accords quant à la clé de répartition, le reste à charge pour l'EPCI est de 6 163 563 € hors taxe. Il est à noter que le comité d'engagement de l'ANRU du 21 juin 2021 autorise le transfert de certaines opérations du programme des Cinéastes de l'ANRU 1. Ces opérations sont : l'aménagement du Cœur de Ville 1 410 789 € et le Pôle de Services Publics pour un montant de 5 532 801 €.

Ces deux opérations transférées restent toutefois à la charge de la Ville d'Épinay-sous-Sénart, en termes de gouvernance comme de portage financier.

Pour l'engagement financier des partenaires inscrits dans la nouvelle maquette, le coût total est de 170 M€ hors taxe.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant à la convention.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXV. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

M. DAMIATI.- Le schéma directeur de lecture publique est aujourd'hui obligatoire depuis la loi du 21 décembre 2021, mais sur notre territoire, nous avons d'ores et déjà engagé un travail depuis 2018 pour arriver à la présentation de ce schéma ce soir.

Ce schéma n'a pas vocation à instaurer de nouvelles actions, qui viendraient s'ajouter au travail déjà important fait par l'ensemble de nos médiathèques, mais il a plutôt pour but de structurer et prioriser les services à mettre en place pour les cinq prochaines années.

Avant de détailler ce schéma de lecture publique, je voulais remercier les services de l'Administration, les agents des médiathèques qui ont largement contribué à la rédaction et au travail de ce schéma de lecture publique, au Conseil de développement économique, et à Julie GATINEAU, la responsable du réseau, qui, par son travail et celui des agents des médiathèques, nous donne le goût de lire.

On pourrait se poser la question aujourd'hui : pourquoi lire ? Lire pour s'évader, s'instruire, se former, se distraire, se cultiver, pour échanger en société. Il y a 1001 façons de lire et surtout 1001 supports de lecture : magazines, BD, journaux, livres audio. Dans nos médiathèques, nous sommes assez servis. Et dans notre Agglomération, la lecture est accessible à tous gratuitement – il est important de le rappeler – et sur tout le territoire, notamment avec la présence de 11 médiathèques réparties sur toutes les villes ; grâce également à une politique de soutien à la lecture menée par notre territoire auprès de tous les publics et grâce aux initiatives pour donner accès aux livres dans tout l'espace public et sur tout le territoire, et je pense notamment à la mise en réseau de notre fonds.

Ces quatre années de travail ont associé tous ces partenaires et qui nous donnent aujourd'hui ce résultat.

Nous nous sommes appuyés sur 4 types de travaux. D'abord, depuis 2018, des enquêtes ont été réalisées auprès des habitants de l'Agglomération, un diagnostic a été mené avec un cabinet, Troisième Pôle, pour nous aider dans la rédaction de ce schéma de lecture publique. La Cour des comptes nous a également accompagnés avec le cahier spécifique de lecture publique qui est en ligne et que vous pouvez consulter. Enfin, le travail d'association mené avec le Conseil de développement économique de l'Agglomération, François PERNETTE le disait tout à l'heure ; cela faisait partie des axes de travail et le Conseil de développement a été assez actif ; il a

participé à un certain nombre de réunions et fait des remarques qui ont d'ailleurs été prises en considération dans ce schéma de lecture publique qui vous est présenté ce soir.

À l'issue de ces quatre grands axes stratégiques de travail, sont ressortis des axes à développer:

- améliorer notre communication et rendre davantage visibles nos services et nos activités :

Malgré un travail qui a déjà été entamé en termes de communication, on s'aperçoit qu'il faut accentuer davantage cette communication. La volonté est de doter le réseau d'un nom, d'un logo, d'une charte graphique, repenser et améliorer le site Internet des médiathèques pour le rendre plus ergonomique et plus simple d'utilisation. Il s'agit également de nouer des partenariats avec les structures du territoire, les conservatoires, les maisons de l'emploi, les centres sociaux, entre autres Aimé Césaire, les services Jeunesse de la ville ; un certain nombre d'actions pour améliorer encore la communication et rendre plus visibles nos médiathèques.

- faire des médiathèques de véritables lieux de vie accessibles à tous :

Même si de grands efforts ont déjà été réalisés, l'idée est d'améliorer davantage cette accessibilité. Cela passe par le prêt des équipements ou d'espaces aux associations, aux entreprises voire aux particuliers ; la co-construction de certains fonds en animation avec des usagers, des passionnés qui souhaitent contribuer à faire vivre ces fonds. C'est aussi conventionner avec des associations numériques du territoire pour qu'elles animent des ateliers type fablab dans nos beaux équipements. Il faudrait encore plus en profiter.

- se tourner vers un public qui fréquente peu nos équipements, notamment les publics prioritaires ou spécifiques :

Ces publics prioritaires et spécifiques, ce sont les publics des quartiers prioritaires de la ville. Ce sont également les personnes à mobilité réduite ou en tout cas personnes handicapées. Ce sont également les adolescents. Il s'agit de développer des dispositifs mobiles pour aller vers ce public, vers ces quartiers avec un Médiabus qui existe déjà mais de le remplacer par un Médiabus électrique, des box que l'on pourrait déployer dans ces quartiers. C'est investir aussi dans du matériel adapté pour les publics éloignés de la lecture, avec des télé-agrandisseurs ou encore des livres audio avec le développement de ces supports. C'est aussi mettre en place des temps de rencontres en début d'année scolaire avec les équipes pédagogiques, des collèges et lycées de notre territoire, pour attirer ce public d'adolescents que nous souhaitons voir encore plus présent dans nos médiathèques.

- consolider la mise en réseau des équipements et offres de service :

Le réseau fonctionne bien, on le voit au travers de la mise en réseau des documents qui peuvent être livrés dans chacune de nos médiathèques. Cela dit, cette mise en réseau passe aussi par la circulation des différents agents, et c'est un souhait de ces agents d'avoir de la polyvalence ; c'est également entamer une réflexion sur la mutualisation des acquisitions pour éviter les doublons ; c'est également solliciter les villes pour faire partie des circuits pour les nouveaux arrivants, pour rendre les actions des médiathèques plus visibles au travers des informations dans les magazines municipaux ou différentes animations réalisées dans les villes, que l'on ait un partenariat plus fort que celui qui existe aujourd'hui, même s'il est présent et on ne peut que le saluer.

Il est important de noter que dans ce schéma de lecture publique, en annexe 4, il y a des documents importants, avec le nouveau règlement intérieur et la nouvelle charte d'utilisation d'Internet qui a été mise à jour et actualisée par rapport au précédent schéma de lecture publique qui datait de 2017, et aussi une charte documentaire et une liste des partenaires par bibliothèque pour que chacun puisse en avoir connaissance et l'utiliser à bon escient.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce schéma de lecture publique. Je remercie encore une fois les différents partenaires, que ce soit l'Administration ou les partenaires de la société civile, pour le travail collaboratif qui nous a permis de vous présenter ce soir ce schéma de lecture publique.

M. le PRÉSIDENT.- Le débat est ouvert.

Mme CIEPLINSKI.- Je m'associe aux félicitations envers les services et l'ensemble des agents et des agentes et pour l'aboutissement de ce chantier. Un chantier de 4 années, c'est long et je comprends l'impatience de le voir aboutir. Ce schéma directeur de la lecture publique reprend bien les 4 axes les plus importants et essentiels pour notre territoire. C'est un travail de qualité.

Je rappelle que dans le contexte, nous avons échangé longuement déjà en février sur le rapport de la CRC sur la lecture publique dans le territoire et nous savons que nos médiathèques sont sous-dotées en personnel : 4,7 agents pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 6,7 agents. Néanmoins, leur travail est d'excellente qualité comme peut en témoigner la fréquentation qui est une moyenne de 16,6 % d'inscrits actifs alors que la moyenne nationale est à 12 %. On voit un travail très important, une charge de travail importante, un travail de qualité des équipes et des services et un chantier de longue haleine, associant de multiples acteurs, qui a été conduit avec la crise Covid au milieu et tout un tas de bouleversements d'organisations.

D'abord, une grande reconnaissance et un grand merci pour ce chantier.

J'avais réclamé les diagnostics qui ont été faits bien avant le début de cette mandature et on m'a dit qu'on les aurait une fois que l'on aurait l'ensemble, parce qu'il fallait un tout cohérent. On n'a pas pu les obtenir. Il y a eu une réunion le 22 mars avec le Conseil de développement, lequel est économique, social et environnemental. J'avais souhaité que les élus de la commission Culture soient invités en tant qu'observateurs, cela n'a pas été accepté.

Je me réjouis que les préconisations du Conseil de développement ont été prises en compte dans le cadre du schéma directeur. Je me réjouis également de l'annonce du Président tout à l'heure du fait que nous aurons désormais l'avis sous les yeux au moment où nous délibérerons des sujets sur lesquels le Codev a été saisi. Je regrette de ne pas l'avoir tout de suite, mais je comprends bien qu'une décision prise il y a une heure ne puisse pas s'appliquer immédiatement. C'est néanmoins un regret de ma part.

À ces nuances près, et je comprends qu'à la fin d'un si long processus il puisse y avoir quelques cafouillages de fin de processus, l'important est d'aboutir et d'aboutir sur des priorités essentielles.

Je suis assez enthousiaste des 4 axes choisis. Je voudrais citer un exemple qui me tient à cœur, parce que cela ne ressortait pas suffisamment en février et là je vois qu'il y a des efforts pour se tourner vers le public qui fréquente peu les bibliothèques, notamment les publics prioritaires

et spécifiques, avec une volonté d'aller vers, avec le dispositif mobile dans les quartiers prioritaires, avec le développement de points-relais lecture.

Je note dans les moyens le recrutement d'une personne chargée de développer les actions hors les murs et de former les différents acteurs à la médiation du livre et, plus largement, à la ressource documentaire. Pour moi, ces actions prévues sont une grande satisfaction. Néanmoins, je souhaiterais pointer que le calendrier présenté ne me semble pas correspondre aux besoins du schéma. On a un calendrier assez concis. Chaque axe a quelques années. L'axe stratégique : améliorer la communication, rendre davantage visibles nos services et activités c'est pour 2022-2024. En 2024-2025, axe stratégique 2 : faire des médiathèques de véritables lieux de vie. 2026-2027 seulement, donc hors de notre mandat, commencerait l'axe stratégique 3 : se tourner vers le public qui fréquente peu nos équipements, donc les publics éloignés. Sachant que l'axe 4 est transversal.

Il y a donc un désaccord quant à la priorisation dans le temps. Je pense qu'il est essentiel de ne pas attendre 2026-2027 pour aller vers les publics éloignés de la lecture aujourd'hui.

Par ailleurs, j'ai entendu les remarques du Conseil de développement tout à l'heure qui ont été rapportées par son président, François PERNETTE, avec la volonté d'avoir maintenant une opérationnalisation, une planification ; il ne me semble pas que planifier chaque grand axe tous aussi importants que les autres annuellement soit suffisant. Il faut se donner des objectifs précis et que tous les axes devraient démarrer en même temps, mais pas au même rythme ; il faudrait avoir des objectifs réalistes année après année et un suivi annuel pour la mise en œuvre de ce schéma directeur de lecture publique.

Merci de votre attention.

M. ALLOUCH.- Le « aller vers » a déjà débuté. Par exemple, sur Epinay-sous-Sénart, on a d'ores et déjà trois dates où la médiathèque se déplacera dans les quartiers pendant quelques heures. Cela a été initié et existe déjà. Le « aller vers » est initié par les équipes et s'accroît aujourd'hui du fait du besoin et de la volonté des équipes et du vice-Président, Michaël DAMIATI, d'aller vers cette direction.

M. DAMIATI.- En effet, par rapport au schéma et aux différents axes, il est évident que nous sommes dans la formalisation d'un certain nombre de réflexions, mais nous n'avons pas attendu de vous présenter ce schéma directeur de la lecture publique pour les enclencher : que ce soit d'aller vers les publics prioritaires, Damien parlait des différents quartiers c'est le cas aussi à Brunoy sur le quartier des Hautes Mardelles, à Epinay-sous-Sénart et sur d'autres quartiers à venir.

De la même manière pour les publics éloignés, type adolescents, différentes actions ont déjà été mises en place, que ce soit au travers des révisions, des actions vers les lycées ; il faut le développer maintenant vers les collèges. Tout cela n'a pas attendu cette présentation. Les actions peuvent aussi se faire parallèlement. Même si le calendrier paraît éloigné, un travail important est déjà entamé.

Je ne voulais pas plomber l'ambiance, mais on parle beaucoup du Conseil de développement économique et social, vous avez raison de le préciser, Madame CIEPLINSKI, et encore une fois, je salue tout le travail réalisé, mais j'ai envie aussi de saluer le travail des élus, puisque le

Conseil de développement économique et social est consulté au travers d'actions bénévoles et merci pour ces actions citoyennes, leur voix est nécessaire et il faut qu'elles se fassent entendre.

Encore une fois, bravo et merci mais autour de cette table, il y a de nombreux élus qui font avancer tous ces dossiers. Ne voyez pas là des propos qui souhaitent offenser le Conseil de développement économique et social pour son travail, mais tout au long des commissions, des années et des mois, ce sont des élus, et notamment ceux autour de cette table, qui font avancer les commissions, qui s'expriment et permettent d'avoir ces différentes délibérations qui font avancer la société pour l'ensemble de nos concitoyens. C'est un travail de partenariat. Je tenais à le préciser, parce que le Conseil de développement économique et social est important. Il est aujourd'hui actif, on ne peut que s'en réjouir, mais nous tous autour de cette table, nous faisons aussi un gros travail.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous remercions Michaël et les équipes des différentes médiathèques du territoire et leur directrice, Julie GATINEAU.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXVI. AVENANTS AUX CONTRATS DSP PISCINES, CINEMA ET SPECTACLES (RESPECT DES PRINCIPES D'EGALITE, DE LAÏCITE ET DE NEUTRALITE)

M. le PRÉSIDENT.- On a fait une délibération commune à l'ensemble des délégations de service public.

M. ALLOUCH.- Il s'agit de se mettre en conformité de la loi du 24 août 2021 et d'intégrer dans les contrats des délégataires, qu'ils soient culturels ou sportifs, UCPA, SOTHEVY, l'ADCI, dans l'avenant le rappel des obligations du titulaire dans le cadre de la laïcité.

M. le PRÉSIDENT.- Je ne pense pas que cela suscite des débats.

Il y a trois délibérations distinctes concernant les trois délégataires. On peut faire un vote commun.

Mme CIEPLINSKI.- Une remarque. Cette délibération existe, parce qu'on a de la DSP. On aurait directement l'ensemble en service public, on n'aurait même pas besoin de délibérer. C'est évident, nous sommes favorables à cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- J'entendais la petite voix de Romain COLAS rappeler que ce sont des services publics.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative à l'avenant n° 2 UCPA, qui est adoptée à l'unanimité.)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative à l'avenant n° 1 ADCI, qui est adoptée à l'unanimité.)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative à l'avenant n° 1 SOTHEVY, qui est adoptée à l'unanimité.)

XXVII. TARIFICATION DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE

M. DAMIATI.- Avant de commencer cette présentation, je voulais remercier le travail de l'Administration pour cette délibération et le travail de calcul et de moulinage qui a été nécessaire pour vous faire ces présentations.

Je remercie également Mme Sabine PELLON pour le travail qu'elle a effectué. Je suis le rapporteur, mais elle a fait un gros travail sur cette tarification et je l'en remercie sincèrement. Je voulais saluer également l'ensemble des directeurs et directrices de nos conservatoires. Pour le conservatoire à rayonnement départemental : M. François-Xavier ANGELI. Pour le conservatoire à rayonnement intercommunal de Montgeron : Mme Jacqueline TOUSSAINT. Pour celui de Vigneux : Mme Martine GUILBAUD que l'on peut saluer doublement, puisqu'elle va prendre une retraite bien méritée dans quelques semaines. M. Yu CHEN a été recruté pour succéder à Martine qui a fait un magnifique travail durant ces nombreuses années.

Je remercie pour le conservatoire de Draveil, Mme Florence ROSSARD pour le travail qu'elle fait avec l'équipe au quotidien mais aussi pour l'aide qu'ils ont apportée pour arriver à cette modification des tarifs. Sans eux, cela n'aurait pas pu être possible.

Vous savez que cette compétence a été transférée à l'Agglomération. Notre objectif est la mise en réseau des différents établissements afin de créer une véritable dynamique et une vraie convergence, notamment artistique et en termes d'action culturelle et de tarifs.

La volonté de notre territoire est de construire, à l'échelle du réseau, une politique tarifaire responsable, en cohérence avec le contexte budgétaire et financier très contraint des collectivités. Cela nécessite de conserver un équilibre cohérent entre accès du plus grand nombre avec la politique solidaire et sociale et le taux d'effort des usagers.

Il est important de rappeler qu'en 2019, les usagers se sont acquittés de 960 000 € de droits d'inscription et de scolarité sur un budget de fonctionnement de 5,2 M€.

Le budget de la culture est de 11 M€ sur les 21 M€ de services à la population. On parlait des médiathèques, c'est 3,5 M€ et les conservatoires, 5,5 M€.

Pour l'utilisateur, le taux d'effort se situe entre 10 et 20 % du coût moyen du service. Notre volonté était de travailler avec la plus grande convergence tarifaire entre les conservatoires, dans un objectif de complémentarité et d'articulation de l'offre proposée dans l'Agglomération et afin d'évoluer vers un réseau intégré qui favorise la mobilité des élèves.

Notre territoire a également :

- la volonté d'assurer une plus grande équité entre les usagers des différents conservatoires sur les principes de tarification, l'harmonisation des abattements, modalités de facturation et de paiement, etc.
- la volonté de disposer d'une grille tarifaire plus claire et simplifiée. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait deux classements : 3 conservatoires à rayonnement communal/intercommunal que sont Draveil, Vigneux et Montgeron, et 1 conservatoire à rayonnement départemental, celui du Val d'Yerres.

Nous avons constaté des différences de tarifs importantes entre le CRD et les trois CRC. Une tarification sur le CRC qui était assez basse comparativement à celle pratiquée dans les établissements alentours. Je remercie Sabine pour le travail de benchmark qu'elle a fait et sur la conclusion à laquelle nous sommes arrivés. Avant la fusion, les trois CRC avaient déjà entamé, notamment les directeurs, une harmonisation des tarifs au niveau de l'éveil et du début du cycle 1, mais ils s'étaient arrêtés là.

Les quatre conservatoires modulent leurs tarifs en fonction de la politique sociale qui était appliquée dans chaque ville avant le transfert. Il existe sur le réseau trois dispositifs différents :

- un dégressif lié aux tranches de coefficient familial, en rapport avec la CAF pour Draveil et Montgeron
- un taux d'effort en fonction du revenu pour Vigneux-sur-Seine
- des tranches d'abattement suivant le niveau d'imposition pour le CRD du Val d'Yerres.

Les principes retenus pour amorcer la convergence tarifaire entre les conservatoires :

- pour faciliter la lecture des tarifs, l'élaboration d'une grille tarifaire unique qui harmonise les intitulés des cours entre les conservatoires et généralise la tarification au forfait ;
- une simplification progressive de la grille tarifaire par uniformisation des tarifs selon l'instrument et le cursus ;
- maintien d'une grille tarifaire différenciée entre les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et les conservatoires à rayonnement communal (CRC) en musique.

Compte tenu des écarts trop importants de situations, ces différences étant justifiées par la différence de classement CRD/CRC, en danse les écarts étaient moins importants, nous avons donc pu faire une harmonisation lorsque ceux-ci étaient inférieurs à 10 %.

Concernant la nouvelle grille tarifaire, les changements essentiels sont :

- le maintien des droits d'inscription à 55 € pour le CRD,
- les droits de scolarité avec des maintiens identiques,
- la modification de la tranche d'âge adulte passant de 28 ans et plus à 25 ans et plus,
- la mise en place d'un cours d'essai gratuit pour la danse en début d'année pour dynamiser les inscriptions.

Pour les conservatoires à rayonnement communal, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine :

- une augmentation des droits d'inscription est fixée à 35 € pour les usagers habitant l'Agglomération et 100 € pour les usagers extérieurs ;
- une modification de la tranche d'âge adulte passant de 28 ans à 25 ans et plus ;

- harmonisation des droits de scolarité entre les trois CRC, en s'alignant sur plusieurs années et sur les tarifs les plus hauts existants ; cette augmentation nous l'avons voulue graduelle et limitée à 10 % par an ;
- création d'un tarif extérieur à Draveil et Vigneux-sur-Seine, avec application des principes de facturation appliqués au CRD et au CRC de Montgeron, c'est-à-dire le tarif extérieur moins le tarif résident fois deux ;
- maintien d'un tarif cursus différencié en musique à Draveil, avec une augmentation progressive pour atteindre l'objectif d'alignement sur le tarif le plus haut, avec un tarif cible à 338 € ;
- augmentation du tarif pratique collective qui était jusque-là à un niveau très bas, avec une augmentation prévue en deux temps pour limiter les impacts sur les usagers de Montgeron ; la première augmentation sera de 70 € et aura comme tarif cible 90 €.
- le cursus de « danse » pour tenir compte des fortes différences des tarifs entre Draveil et Vigneux-sur-Seine, avec un alignement sur le tarif le plus haut et un maintien des tarifs différenciés progressifs à Vigneux-sur-Seine et à Montgeron ;
- le cursus « théâtre » pour tenir compte des fortes différences des tarifs entre Draveil et Montgeron, avec un alignement sur le tarif le plus haut, avec un maintien des tarifs différenciés progressifs à Vigneux-sur-Seine et à Montgeron.

Les propositions d'abattement, là aussi, restent inchangées :

- pour le CRD et le CRC, abattement pour une multi inscriptions au sein d'une même famille, -15, -20 et -25 % pour le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} enfant.
- pour le CRC uniquement pour accompagner la hausse des tarifs : un abattement sur l'inscription multi cursus, -10 % sur le 2^{ème} cursus, -15 % sur deux cursus en plus, appliqué sur l'activité la moins chère.

Voilà les différentes modifications avec le tableau, les tarifs qui étaient pratiqués l'année précédente et les nouveaux tarifs proposés sur l'ensemble des conservatoires.

M. le PRÉSIDENT.- Bravo pour cette présentation.

Mme CIEPLINSKI.- Merci pour cette présentation. Merci aux services et à Mme PELLON pour ce gros travail assez fastidieux sur les tarifs. Au niveau du groupe RGE, on comprend la recherche d'une harmonisation et d'une simplification des tarifs entre les 3 conservatoires à rayonnement communal et le conservatoire à rayonnement départemental. Néanmoins, nous regrettons que l'alignement et l'harmonisation se fassent par un alignement systématique à la hausse.

Nous avons des points de préoccupation. Parmi ceux-ci, le fait qu'il y a une augmentation forte des droits d'inscription dès la rentrée 2022-2023, avec une cible finale dont je n'ai pas compris quelle était la date, l'année exacte de la cible finale. Les droits d'inscription pour Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine étaient à 20 €. À Yerres, ils sont à 55 €. La cible finale est de 55 €. Là, dès la rentrée, le tarif de 35 € s'appliquerait. Il me semble que ces droits d'inscription ne sont pas soumis aux politiques sociales contrairement aux frais pédagogiques. Cela m'inquiète pour les situations des familles les plus défavorisées.

Nous sommes préoccupés aussi par les fortes augmentations qui touchent en particulier le CRC de Vigneux-sur-Seine. Il nous paraît normal qu'il y ait un tarif pour les résidents de notre Agglomération et un tarif pour les personnes extérieures. Ce qui est appliqué dans certaines de

nos villes, c'est que c'est multiplié par deux pour les extérieurs. Cela n'était pas le cas par exemple à Draveil et Vigneux-sur-Seine. Passer à une multiplication par deux très rapidement peut poser problème.

Ma question très concrète est : comment s'accompagne cette multiplication par deux pour les gens qui sont pratiquants depuis des années de ces conservatoires ? C'est un point d'attention qui nous semble important.

Enfin et surtout, la préoccupation majeure par rapport à cette politique, c'est que nous ne comprenons pas que l'harmonisation ne se fasse pas en même temps sur la tarification sociale et sur la tarification tout court. Il est bien indiqué qu'il y a une volonté d'harmonisation de la tarification sociale en fonction du quotient familial, par exemple. C'est indiqué comme une prochaine étape.

Le fait de décaler et de ne pas faire en même temps l'harmonisation sociale de cette harmonisation des tarifs nous préoccupe.

M. GUIGNARD.- Si j'ai bien compris, nous généraliserons le quotient familial à tous les conservatoires. J'ai regardé les tableaux que l'on nous a fournis et il me semble que les réductions sont bien plus importantes actuellement à Vigneux-sur-Seine où le tarif le plus bas représenterait 33 % du tarif plein contre 75 % pour les conservatoires de Montgeron et Draveil, et 70 % pour Yerres. Les écarts sont considérables. Quelle règle allons-nous prendre ? 70 % ou 75 % ne me semblent pas être des abattements avantageux. Pour une famille qui n'a pas trop d'argent, cela peut être compliqué.

Nous serons vigilants sur cette harmonisation du quotient familial qui doit permettre la pratique de la musique, de la danse et du théâtre à toutes les familles de notre territoire.

M. DAMIATI.- Je vais apporter quelques éléments de réponse par rapport aux différentes remarques.

En effet, l'augmentation se fait par le haut mais elle est contrainte et forcée par rapport à la situation que nous connaissons, que ce soit l'inflation, les fluides, etc.

J'ajoute également que la plus grande partie de nos conservatoires ont été rénovés ou sont en cours de l'être, je pense notamment au conservatoire de Draveil et des projets à venir sur celui de Vigneux-sur-Seine. Cette augmentation s'explique ou en tout cas elle a de multiples raisons.

Madame CIEPLINSKI, vous parliez des tarifs appliqués hors territoire. Il va y avoir un accompagnement pour ceux qui pratiquent depuis longtemps. A ce jour, je ne suis pas capable de vous donner le nombre, mais il y a aussi une certaine justice au niveau de l'impôt ; ce sont les contribuables du Val d'Yerres Val de Seine qui paient pour ces équipements, il est aussi normal qu'ils aient une tarification préférentielle par rapport à ceux qui ne résident pas sur le territoire.

L'idée n'est pas que cela se fasse dans la brutalité. Il y aura un accompagnement mais la règle est celle-ci par rapport aux tarifs extérieurs.

Concernant les tarifs sociaux, on peut se poser la question de savoir pourquoi cette harmonisation ne se fait pas en même temps. Les différences étaient trop importantes entre les

viles. Trouver des solutions qui conviennent à toutes les parties, dans le calendrier qui nous était proposé, n'était pas possible. On ne voulait pas faire quelque chose à marche forcée. On voulait prendre le temps, au regard de l'importance du sujet. On a eu un certain nombre d'échanges, notamment avec les maires, en particulier avec Thomas CHAZAL pour la Ville de Vigneux-sur-Seine sur laquelle il y a une approche particulière. L'idée est de trouver une harmonisation.

Ce sujet est plus vaste et dépasse simplement les tarifs des conservatoires. Chaque ville est en mesure de proposer des solutions, c'est le cas à Vigneux-sur-Seine ; je prends l'exemple de la Ville de Crosne qui propose un chèque Sport & Culture de 40 €, qui s'apparente à une sorte de tarification sociale par rapport aux différentes activités.

Avec mes collègues maires, nous y travaillons pour trouver la meilleure solution. M. GUIGNARD le disait, nous nous orientons plutôt vers le quotient familial pour des questions de simplification, puisque ce sont les références utilisées par la CAF, entre autres. Mais l'idée est de trouver le bon équilibre pour que les familles ne soient pas perturbées par une tarification trop brutale. Nous souhaitons y aller progressivement.

Je voulais parler enfin de DEMOS, une très belle réussite également portée par Sabine PELLON, puisque nous sommes dans le thème du social. Là aussi, nous avons donné les moyens et l'occasion à des publics éloignés de la musique classique de pouvoir pratiquer, de se produire en orchestre, d'avoir un instrument offert par la région Ile-de-France. Cela a eu un tel succès que nous renouvelons l'opération DEMOS pour une deuxième édition. On ne peut que s'en féliciter.

J'ai eu des échanges avec Sabine et le Président : si des enfants ont accroché à la musique classique et souhaitent continuer la pratique au sein de nos conservatoires, il ne faut pas que la tarification soit un frein. Il nous faudra là aussi être astucieux, ingénieux, trouver des solutions pour que le prix à payer ne soit pas un frein à la pratique de ces jeunes publics s'ils ont accroché à un instrument et surtout à la pratique de la musique classique.

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour l'ensemble de ces présentations.

Il y a un point que tu n'as pas évoqué, qui semble important, c'est l'équilibre entre contribuables et usagers. Ce sont les contribuables qui assurent aujourd'hui 90 % de la charge des conservatoires, l'usager n'assurant que 10 %.

Je ne sais plus qui évoquait un alignement par le bas, vous comprendrez qu'il n'était pas juste de demander aux contribuables une participation supplémentaire, même si l'apprentissage de la musique et de la danse est essentiel et que la collectivité y participe. La part de l'usager doit être maintenue. C'est notre proposition.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

M. ALLOUCH.- Il s'agit d'optimiser et d'harmoniser les piscines en régie et en DSP, mais aussi de valoriser, de mettre en place et d'assumer une politique sportive, en lien avec les équipements que nous avons, c'est-à-dire les piscines, puisqu'il y a des modifications de tarifs, la création d'un tarif Ecole de natation, la création d'un tarif Sport Santé, création d'un tarif Bébé nageur et création d'un tarif pour le dispositif « Tous à l'eau ».

On note aussi la modification des âges pour les tarifs réduits, que l'on ouvre jusqu'à 17 ans contre 15 ans jusqu'à maintenant.

Je vais vous parler de Sport Santé, parce qu'au début du mandat, il s'agissait de travailler sur des questions de politique sportive et sur l'identité du territoire. L'activité physique adaptée est un levier assez incroyable, permettant au plus grand nombre de pouvoir pratiquer une activité sportive. Il faut faire une différence entre l'activité physique adaptée et notamment le Handisport. L'activité physique adaptée s'adresse à celles et ceux qui sont éloignés du sport pour différentes raisons.

Sur le territoire de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, nous avons des spécialistes de la question en la qualité de « A pas de géants » qui se trouve dans la maison de santé pluridisciplinaire à Epinay-sous-Sénart, et la question de l'activité physique adaptée est bien avancée et assez centrale dans notre Agglomération. Nos maîtres-nageurs (MNS) ont été formés au mois de février au Sport Santé. Cela répond à un besoin des habitantes et habitants de notre territoire d'avoir accès au sport, à l'activité physique qui répond à des problématiques de nature sociale et de santé.

Il y a aussi une modification des âges pour le tarif réduit : de 5 à 17 ans. On ouvre donc des droits nouveaux. En commission, nous avons eu la réflexion, ouverte à ce moment-là, sur la question de la tarification des plus de 65 ans qui bénéficient de la gratuité. Nous avons eu un échange assez riche et fourni. Nous en sommes au stade de la discussion. Il était important que nous ayons ces premiers échanges. D'autres suivront, à savoir si on travaille sur un demi-tarif ou sur une gratuité à partir de 70 ans et un plein tarif entre 65 et 70.

Ce sont les sujets dont les membres de la commission ont eu à discuter lors de la dernière commission.

J'en profite pour répondre à une question du groupe RGE sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de la manière dont l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine allait s'en saisir. Pour 2022, il va se passer des choses. L'Agglomération n'ayant pas la main sur l'ensemble des équipements sportifs et sur les clubs, c'est plus un travail de réseau, à l'image de ce qui se fait avec la politique jeunesse ; ce sont des réseaux dédiés au sport. L'idée est de travailler pour l'année 2023 sur ce qui n'a pas pu être fait cette année, notamment sur la question du rugby qui est une discipline olympique. Sauf qu'à Epinay-sous-Sénart, vous avez des rencontres de classes de CM1 et CM2 autour du rugby et il avait été proposé, en lien avec le club de Yerres, d'organiser une grande semaine de rencontres de rugby avec l'ensemble des écoles du Val d'Yerres Val de Seine.

L'Education Nationale avait été autour de la table au mois de mars, pour le mois de juin. Pour eux, il était déjà trop tard d'en parler à ce moment-là. On a appris la leçon. On leur en reparlera en novembre 2022 pour que, pourquoi pas, un plus grand nombre de nos gamins du territoire

puissent pratiquer le rugby sous l'égide des communes, des collectivités, de l'Education Nationale mais aussi du Val d'Yerres Val de Seine.

Il y a des choses qui commencent à se mettre en place. Il y a aussi les piscines en régie qui, l'année prochaine, à l'occasion de la semaine olympique, accueilleront différents types d'activités. Pour 2023, on commencera à se mettre en place pour être prêts pour 2024, d'autant qu'en 2024, ce n'est pas une fin en soi, c'est surtout la question de l'héritage et comment marquer l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques sur notre territoire.

Mme CIEPLINSKI.- Merci Monsieur le vice-Président pour toutes ces informations sur la politique des sports qui va effectivement dans le bon sens. Néanmoins, je vais revenir sur la délibération en question qui porte plutôt sur les tarifs des piscines.

J'avoue que j'ai du mal à comprendre le sens d'aligner les tarifs des piscines de Montgeron et de Brunoy sur le tarif de celles qui sont gérées par l'UCPA. Je ne comprends pas pourquoi les tarifs des piscines publiques devraient être alignés sur les tarifs des piscines confiées aux délégataires. Cela me pose vraiment question. Il ne s'agit pas d'une cohérence complètement sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération, c'est véritablement un alignement que je ne comprends pas et sur lequel j'ai des inquiétudes, y compris économiques.

En effet, je crains que l'augmentation des tarifs des piscines publiques, qui ne sont pas confiées à un délégataire, puisse affecter la fréquentation. Je voudrais savoir s'il y a eu des études sur les impacts que pourraient avoir ces augmentations de tarifs sur la fréquentation et sur le volume de personnes fréquentant les installations.

Un deuxième point sur l'harmonisation des tarifs : effectivement, cela me semble problématique que pour les piscines de Brunoy et de Montgeron, par exemple, on prévoit une augmentation du tarif réduit de 20 %, les tarifs réduits s'appliquant par exemple aux personnes qui ont le RSA. Le tarif de l'entrée piscine augmente de 20 % pour une personne bénéficiaire du RSA, alors même qu'il y a une gratuité pour les personnes avec de forts revenus de plus de 65 ans. Pour moi, il y a là une incohérence sociale à lever. Je veux bien écouter l'explication que l'on me fournira avant de parler de vote, mais il est vrai qu'on a plutôt un *a priori* défavorable à cette modification des tarifs.

M. GUIGNARD.- En général, les familles utilisent les forfaits. Elles n'achètent pas un ticket à l'unité, mais plutôt par carnets de 10 ou de 12. C'est surtout sur ce tarif qu'il faut être attentif.

J'ai regardé en détail les tableaux, je constate que les pourcentages d'augmentation des forfaits sont faux, parce que n'ont pas été pris en compte les carnets de 10 ou de 12. Ce n'est donc pas le même prix unitaire. Les 45 %, les 33 %, les 42 %, etc., sont faux. En fait, les augmentations sont plutôt inférieures, mais elles restent entre 9 et 19 %, en fonction de la piscine et du tarif.

Ce sont des augmentations non négligeables, je dirais même très importantes. Cela ne me satisfait pas vraiment.

M. ALLOUCH.- Tout d'abord : pourquoi Brunoy et Montgeron ? C'est le volet qualitatif des piscines. Celle d'Epinay-sous-Sénart commence à faire son âge, celle des Canetons aussi. Celle de Brunoy va être pimpante et neuve et l'accueil du public se fera dans les meilleures conditions. En partie pour répondre à votre question, il s'agit de les mettre à niveau.

Sur les tarifs, de manière globale, il s'agit de les rapprocher de la DSP qui est elle-même subventionnée et leur permet d'avoir des tarifs plus bas. On n'est pas sur les mêmes tarifications, mais on s'approche des tarifications de la DSP ; les tarifications de régie restent tout de même plus avantageuses qu'une DSP. Pour autant, les services ne sont pas tout à fait les mêmes. Si je prends l'exemple de Montgeron et de Brunoy, l'accueil du public reste fort honorable.

Vous mettiez une problématique en avant sur les pourcentages faux : on a dû passer du forfait 10 à 12, précisément pour rentrer dans les normes de ce que proposent les DSP et que le public ait une lecture à peu près équivalente entre les deux types de piscines, d'où l'erreur à mon avis dans le pourcentage.

C'est un peu la même problématique que l'on a avec les conservatoires, entre les usagers et ceux qui paient les impôts. C'est un débat que l'on peut avoir, mais je rejoins le Président quand il met cela en avant, ou Michaël DAMIATI : est-ce aux contribuables de porter la charge de la question d'usagers ?

Vous avez mis en avant la problématique des plus de 65 ans et la gratuité. Certaines et certains, pas toutes et tous, des plus de 65 ans sont dans une situation financière délicate, mais on peut imaginer que quelques retraités ont des revenus suffisants et qu'à cette occasion, ils peuvent tout à fait prendre leur part en tant qu'usagers au fonctionnement du service public.

Je pense que c'est une question sur laquelle on reviendra dans les prochains mois sur la question de la tarification des plus de 65 ans.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 4 voix contre de Mme CIEPLINSKI avec pouvoir de M. CARRÈRE, M. GUIGNARD et M. SELLAMI.)

XXIX. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RELATIF A LA PARCELLE SISE 1 RUE JULES GUESDE 91860 EPINAY-SOUS-SENART

M. le PRÉSIDENT.- Je peux rapidement présenter la dernière délibération qui a été rajoutée à l'ordre du jour, qui concerne le droit de préemption pour un projet dont nous avons déjà parlé en Conseil Communautaire. Il concerne la création d'une déchetterie à Epinay-sous-Sénart. Il vous est proposé de m'accorder ce droit de préemption par délégation de la Ville vers l'Agglomération et du Conseil Communautaire vers le Président.

Y a-t-il des interventions ?

M. DEGEN.- Georges PUJALS - qui m'a donné son pouvoir car il n'a pas pu venir pour des raisons de santé - et moi-même sommes contre cette délibération pour quatre raisons.

La première, c'est la proximité avec le cimetière et le monument aux morts de la ville. Nous devons du respect à nos anciens et nous devons aussi un devoir de mémoire à nos soldats. Donc, quel symbole d'installer une déchetterie à côté d'une parcelle voisine où sont situés le cimetière et le monument aux morts ?

La deuxième raison, c'est aussi la proximité avec la forêt domaniale. C'est un espace naturel remarquable, qu'il faut préserver et valoriser.

La troisième raison, c'est la proximité du vieil Epinay-sous-Sénart : par définition, c'est un espace patrimonial, historique par excellence de la ville.

La quatrième raison, il faut penser aux riverains, aux habitants qui vont subir la pollution liée à l'augmentation des flux de circulation et aussi aux nuisances sonores, des allers et retours permanents des camions, des véhicules, des utilitaires.

Voilà donc les quatre raisons.

Par ailleurs, Georges PUJALS vote également contre cette délibération par cohérence et constance avec la position défavorable qu'il a tenue sur ce dossier de la déchetterie à Epinay-sous-Sénart tout au long du précédent mandat où il était maire de la commune.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Le maire de la commune souhaite apporter quelques précisions.

M. ALLOUCH.- Vous avez été le porte-parole de M. PUJALS et ce sera un sujet que l'on aura à aborder tôt ou tard en conseil municipal.

Vous parlez de forêt domaniale à préserver et je suis absolument d'accord, mais cela n'aura pas empêché M. PUJALS d'avoir un projet de 1 000 logements que j'ai dû arrêter en arrivant à la mairie, précisément en travaillant sur les espaces boisés classés (EBC) et que le PLU avait été retoqué, parce que les EBC avaient été visés dans le projet du PLU. C'est le premier élément.

S'agissant des habitants, le SIVOM compte aujourd'hui près de 1 100 peut-être même 1 200 usagers spinoliens qui sont enregistrés au SIVOM de Varennes-Jarcy. A ce titre, rendre un service supplémentaire à des habitants de la ville qui habitent à proximité d'une déchetterie, c'est un service supplémentaire pour les habitantes et les habitants.

Pour la proximité du vieil Epinay-sous-Sénart, je vous ai répondu en partie sur la question des EBC et du projet de 1 000 logements. L'idée est de redynamiser cette zone d'activité plutôt que de la laisser mourir. Les camions passent déjà dans la zone dans laquelle les usines fonctionnent plutôt pas mal et qui n'ont pas pu s'étendre, parce que M. PUJALS a empêché ces usines de se développer, créant de l'emploi en moins pour l'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et des emplois en moins pour cette zone d'activité et pour le développement économique, alors même qu'il était à l'époque vice-Président en charge du développement économique.

La constance de M. PUJALS est donc pleine de paradoxes.

Ce n'est pas qu'une déchetterie, puisqu'on travaille à la question de la déchetterie et de la ressourcerie-recyclerie. C'est un travail de fond mené en lien avec des problématiques d'emploi et de réemploi ; d'emploi pour les habitantes et les habitants et de réemploi pour les usages des machines qui sont faites.

C'est une déchetterie qui répondra aux besoins des habitants, aux besoins du territoire et de l'emploi, en lien avec le SIVOM que l'on doit voir très prochainement sur ces questions. Tout

est à construire. Le terrain n'a pas encore été vendu. S'il devait être vendu pendant l'été, j'aurais été en peine de courir après M. le Président durant ses vacances pour essayer de trouver une solution. C'est pourquoi cette délibération passe ce soir, pour préparer notre territoire d'Epinaysous-Sénart et aussi de l'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine sur cette question. On parlait de la forêt de Sénart, je préfère avoir les déchets dans une déchetterie organisée dans une zone d'activité plutôt que de les voir dans la forêt de Sénart.

M. le PRÉSIDENT.- Ces échanges ayant eu lieu, je vous propose que nous passions au vote sur la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée moins 2 voix contre de M. DEGEN avec pouvoir de M. PUJALS.)

M. le PRÉSIDENT.- Avant de vous quitter, je me permets de vous indiquer que j'ai eu quelques questions sur des décisions et questions orales.

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
22 AVRIL 2022**

M. le PRÉSIDENT.- J'ai eu une question sur la décision 84 concernant l'accord-cadre avec une diminution des montants de prestations sur le balayage et l'entretien des territoires sur Montgeron, Draveil et Vigneux-sur-Seine. Il s'agit d'une diminution liée à une erreur sur une tarification qui concernait la Ville de Draveil, sur la mise à disposition d'un agent avec qui, dans le marché initial, était de 640 € alors que c'était 200 €. Compte tenu du nombre de jours affectés à la demande de la commune sur cette prestation, il y a une baisse du montant. C'était donc une erreur dans la réponse de l'entreprise ou dans le marché - je ne sais pas exactement ce qu'il s'est passé.

J'ai une question concernant le détail des attributions du Conseil des citoyens. 16 418 € sont attribués à différentes actions concernant les écoles. Je vous propose de passer le tableau à l'ensemble des élus, ce sera plus simple : vous aurez ainsi l'affectation de ces subventions.

Une question sur l'étude en matière d'immobilier d'entreprise par le CMA 91. Il me semble que M. GALLIER, lorsque nous avons eu le débat sur la zone d'activité de Montgeron, a répondu que l'étude visait à mieux connaître le marché et les besoins à la fois des entreprises du territoire et de celles qui étaient intéressées de s'y installer.

Je vous préciserai en complément que la restitution de cette étude est prévue en septembre 2022.

Vous m'avez posé une question concernant le coût de la gestion et d'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il s'agit de l'aire d'accueil de Montgeron. Nous avons deux aires d'accueil gérées différemment, l'une par des prestations, l'autre en régie.

Sur les prestations en régie, on avait de nombreuses insatisfactions liées à l'organisation même du service. La proposition a été faite de basculer sur un marché.

Au travers de votre question, j'imagine que vous vous étonnez du montant du marché. Je me suis moi-même étonné du montant. Je ne sais plus s'il n'y avait qu'un seul candidat ou si c'était

le mieux disant, mais nous sommes convenus de voir si nous pouvions réduire le coût de ce marché, sans doute à l'échéance d'un an, qui ne comprend pas seulement des ressources humaines mais également des prestations de nettoyage sur l'aire et aux abords de celle-ci, et des mises en décharge qui, de mémoire, coûtaient à l'Agglomération 30 ou 40 000 € en année pleine sur le budget de l'Agglomération par an.

C'est le prestataire qui se charge du retrait de ces déchets et du coût de leur traitement.

Cela ne concerne pas uniquement une prestation humaine mais matérielle, même si je conviens qu'il faudra essayer d'optimiser le coût de ce marché.

► QUESTIONS ORALES

M. le PRÉSIDENT.- J'ai reçu 4 questions orales, une a déjà obtenu une réponse de la part de Damien ALLOUCH concernant les Jeux Olympiques.

Vous me demandez d'abord le résultat du questionnaire sur le contrat de ville. Ce questionnaire a été diffusé sur les réseaux sociaux et sur les lieux publics des quartiers concernés en contrat de ville. Nous avons eu 279 réponses en cours d'analyse et, par ailleurs, lors du Conseil du mois d'octobre, nous aurons l'occasion de débattre de cette question. Vous avez ainsi quasiment la totalité de l'ordre du jour du mois d'octobre, puisque j'ai parlé de PCAET, de schéma liaisons douces et de contrat de ville. Vous avez vu que l'ordre du jour de notre prochaine séance sera chargé, mais cela montre que l'on anticipe et que l'on a maintenant une visibilité sur les dossiers que vous avons à traiter.

Vous m'avez ensuite posé une question sur les forums Santé. J'y ai répondu partiellement au cours de la séance, mais je voudrais partager avec vous un ressenti au vu du passage que j'ai pu faire. Tout d'abord, c'est extrêmement utile parce qu'on sait très bien que les populations défavorisées ont beaucoup moins d'action de prévention et s'intéressent moins à leur santé que le reste de la population. Il est donc très important que nous ayons des actions spécifiques sur la santé dans les QPV.

Je me réjouis au niveau de la participation de l'intérêt porté par le public, on peut se dire que ce qui compte ce sont les absents, il faudra donc voir comment attirer encore plus de monde, mais j'ai vu des personnes qui ne prenaient pas forcément soin d'elles et qui, à l'occasion de ce forum, sont venues, ont pris des conseils, ont pu avoir des produits parce qu'il y avait des partenaires qui en remettaient. Au-delà des aspects spécifiquement liés à la santé, elles ont pu aussi se faire chouchouter car il y avait des ostéopathes présents sur les différents ateliers. Dans les échanges que j'ai eus, j'ai trouvé qu'il y avait une prise de conscience de la part des personnes qui ont participé sur la nécessité de prendre davantage soin de ces thématiques.

J'espère qu'au travers de ces forums, on met des petites graines qui permettront à ces publics de faire de la prévention et d'avoir accès à des services qui sont évidemment essentiels à leur bien-être, mais aussi à leur espérance de vie en bonne santé, parce que c'est aussi ce que l'on vise au travers de ces actions.

Il faudra que l'on en fasse le bilan, qu'on l'étende sur l'ensemble des quartiers en politique de la ville et que l'on voit comment renforcer et toucher un public qui ne vient pas encore, et à ceux qui participent - ils étaient entre 200 et 400 dans ces forums, mais on n'a pas touché la totalité

du public. On a vu qu'il y avait quelques appâts, notamment avec les jeunes et les quelques jeux qui permettaient de faire venir des familles.

Il faudra sans doute multiplier et développer ces actions et peut-être les ouvrir à d'autres publics, parce qu'il n'y a pas que les QPV.

Puisqu'on parlait des contrats de ville, on a une action collective et j'espère qu'elle aboutira pour que le quartier des Mazières à Draveil entre dans le prochain contrat de ville. Des échanges que j'ai eus avec la préfète déléguée sur le sujet peuvent nous laisser espérer, mais il nous faudra conforter le tout dans le cadre des discussions au cours des prochains mois.

Vous m'interrogez ensuite sur la situation d'approvisionnement en gaz pour l'hiver prochain et la publication par les patrons d'EDF, d'Engie et de Total d'une tribune dans le JDD ce dimanche. Nous n'avons évidemment pas attendu la tribune pour nous préoccuper de cette situation qui impacte notre budget.

Ce n'est pas encore arbitré puisque ce n'est pas vu notamment avec les membres du Bureau communautaire et les maires et je ne sais pas comment les maires abordent ce sujet sur leur propre maîtrise d'ouvrage, mais je souhaite proposer en tant que Président de l'Agglomération, comme je le proposerai aussi au département, que l'on ait des mesures d'accompagnement du public touché - c'est l'objet du FSL qui est porté par le département mais subventionné par l'Agglomération - et qu'on ait aussi des mesures de réduction de nos consommations.

Pour cela, il faut que l'on réussisse sur l'ensemble de nos bâtiments à réduire la température pour arriver à des niveaux de température qui étaient ceux proposés auparavant. J'étais très jeune lors du premier choc pétrolier, mais je me souviens des messages de l'époque : les 19 degrés et l'usage des pulls lorsqu'on avait froid. Il y a aussi une proposition qui me semble devoir être étudiée : baisser d'un degré ou deux la température de nos centres aquatiques qui est aujourd'hui à 29 degrés. Un degré gagné, c'est 7 %.

Il faudra aussi, c'est sans doute moins le cas au niveau de l'Agglomération parce qu'on a une flotte de véhicules qui est peu nombreuse et qui a été renouvelée avec des hybrides ou de l'électrique, mais je suis prêt à ce qu'on la regarde.

Il y a un sujet dont il faut nous préoccuper, d'ailleurs on a mené une action et il faudra que les maires s'en emparent, on en parlait avec Bruno au titre de sa délégation de développement économique, la start-up Klaxit intervient sur le territoire pour développer le covoiturage des entreprises de plus de 100 personnes sur le territoire. Sur les 12 entreprises du territoire, la moitié s'est engagée et, apparemment, cela fonctionne bien. Il faut le faire pour les agents de l'Agglomération, même s'ils sont répartis sur plusieurs sites. Sur Draveil ou sur Brunoy, on a peut-être matière à développer le covoiturage pour nos agents. De toute façon, il faut faire feu de tout bois. On a une motivation supplémentaire au travers du pouvoir d'achat pour protéger notre planète et éviter de devoir faire appel à des énergies fossiles qui viendraient de territoires inamicaux.

J'en ai fini avec les décisions et les questions. J'ai essayé d'être le plus bref possible. S'il n'y a pas de demande de prise de parole dans l'assemblée, il ne me reste plus qu'à lever la séance.

Je voulais dire aussi que l'on fait un travail à la demande de Michaël sur les passeports et cartes d'identité. L'Etat est totalement engorgé de demandes et n'arrive pas à faire face aux demandes

de nos concitoyens qui souhaitent avoir des papiers d'identité pour l'été prochain, ce qui risque de poser un certain nombre de problèmes. Il y avait des délais d'attente de plus de 100 jours, qui sont descendus à 80, mais encore très élevés. Concrètement, une personne qui demande aujourd'hui une pièce d'identité est dans l'incapacité de l'avoir dans les deux mois qui viennent. C'est lié à la fois aux suites Covid où il y a eu moins de demandes mais aussi à une organisation de l'État que je conteste, notamment au fait que tous les papiers de l'Essonne transitent par le Val-de-Marne. Il faut que l'on augmente le nombre de postes.

J'ai demandé que l'on fasse une étude sur le territoire et sur notre taux d'équipement en postes dans les mairies pour voir si ce taux d'équipement est conforme à notre population. Je soutiens évidemment la demande du maire de Crosne d'obtenir un poste sur sa commune pour satisfaire ses administrés. Il y aura peut-être d'autres demandes. Je ne sais pas comment c'est sur Epinaysous-Sénart, mais on est en train de faire le recensement.

On parlait de vacances, mais pas forcément du bon côté, puisqu'on parlait de pénurie de papier d'identité. Je vous souhaite un très bel été. Reposez-vous bien et rendez-vous à la rentrée bon pied bon œil.

(La séance est levée à 22 h 40.)

RETRANSCRIPTION DES DEBATS DURANT LA SUSPENSION DE SEANCE

M. PERNETTE.- Mesdames et messieurs les élus, bonsoir. Merci de cette invitation pour ces quelques minutes pour vous donner quelques éléments saillants de notre travail cette année. Une année particulière, un enjeu particulier aussi dans cette période qui donne une place importante ou intéressante à un Conseil de développement que nous qualifions d'économique, social et environnemental.

Un an d'existence. Nous avons passé beaucoup de temps à nous structurer et à nous organiser pour un fonctionnement efficace avec un travail qui a débuté il y a un an par une écoute de l'ensemble des 114 membres, 57 femmes et 57 hommes au départ, puisque nous sommes aujourd'hui une centaine de membres encore présents.

Puisque je parle de ces membres, nous rencontrons une certaine difficulté, je ne le cache pas, d'ailleurs comme le monde du bénévolat dans son ensemble, à mobiliser les équipes pour travailler, car le Codev travaille sur des dossiers ; pour ne prendre que l'exemple du PCAET, ce sont 200 pages à digérer avec une note de travail de 16 pages. Pour les bénévoles que vous connaissez, c'est assez fastidieux.

Aujourd'hui, on peut retenir deux chiffres : une quinzaine de personnes très actives avec un Bureau de 10 personnes, des responsables projets et une quarantaine de membres qui travaillent sur les différents projets que je vais esquisser.

Nous avons été saisis sur trois projets : la lecture publique, le Contrat Local de Santé et les liaisons douces.

Les trois projets sont en cours avec une particularité pour la lecture publique, puisque nous avons rendu copie il y a maintenant quelques semaines avec satisfaction puisque, globalement, toutes les propositions que nous avons énumérées ont été retenues, notamment dans le cadre de la lecture publique.

Un point de vigilance sur les processus d'évaluation et sur la planification concrète et opérationnelle.

Pour ce qui concerne le Contrat Local de Santé, l'Agglomération est en diagnostic, je ne ferai donc pas de commentaire. Nous avons participé à l'élaboration du cahier des charges de ce diagnostic.

Nous avons également été force de proposition, puisque le Codev c'est peut-être aussi de proposer et comme le Président le rappelle « ce n'est pas de faire opérationnellement, mais d'analyser et de proposer ».

Concernant le Contrat Local de Santé, nous avons formulé auprès de Christine GARNIER une proposition de Maison de Santé hors les murs que je ne vais pas développer ici, mais cela montre bien que le Codev peut aussi être un facilitateur.

Enfin, sur les liaisons douces, nous sommes en attente du schéma final pour donner un avis, au-delà des échanges que nous avons pu avoir ensemble chère vice-Présidente.

Nous nous sommes autosaisis sur le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Nous pensons que pour nos enfants, c'est une priorité séculaire et je qualifierais ce projet de projet maître qui peut-être « écrase » ou devient une priorité pour nous en tant que citoyens pour ce PCAET. Celui-ci doit être exemplaire, aussi bien au niveau du fond, de la finalité des objectifs mais exemplaire aussi dans la démarche partagée qu'il demande pour une efficacité totale avec les parties prenantes. Conduire un projet de cette nature, c'est faire avec les citoyens, faire avec les parties prenantes, faire avec ceux qui vont faire opérationnellement.

Nous serons particulièrement mobilisés, attentifs et à vos côtés pour travailler ce plan climat, avec une proposition sur laquelle nous reviendrons ultérieurement sur une intention de créer ce que nous appelons des forums citoyens, pour élargir le cercle des 114 vers les citoyens pour les impliquer dans un projet que nous qualifions de prioritaire pour nos enfants.

La feuille de route 2022-2023 : au regard de cette difficulté réelle à mobiliser ces membres, je vous garantis que j'y mets beaucoup d'énergie pour mettre en mouvement ces membres et travailler sur des sujets opérationnellement. Nous allons nous « contenter » des trois projets en cours que j'ai cités et principalement sur le plan climat pour lequel nous attendons des propositions de l'Agglomération, notamment sur sa gouvernance et son pilotage dans lequel projet nous pourrions, si vous le souhaitez, prendre une place de partenaire pour participer à ce grand enjeu de société.

Nous allons déployer ce que j'ai appelé des « Ateliers citoyens » pour que les citoyens connaissent mieux notre territoire et les grandes missions que vous pilotez.

A titre d'exemple, en 2022-2023, nous allons rencontrer la directrice régionale de l'ONF pour l'enjeu de la forêt d'aujourd'hui et de demain, sur lequel il y a toujours des incompréhensions et des débats. Nous allons visiter la déchetterie, la Maison de l'Environnement, peut-être, si nous avons le temps, la géothermie et, monsieur le vice-Président en charge des Finances, nous allons organiser une réunion sur la problématique budgétaire et financière car monsieur le Président me rappelle toujours que l'Agglomération est pauvre, je pense donc que nous devons aussi être pointus sur l'information budgétaire et financière. Cher Romain, nous comptons sur vous pour nous accompagner dans cette démarche.

Enfin, pour terminer, nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} octobre, si cette date est confirmée, pour la rentrée du Codev où nous vous invitons à participer à cette réunion de rentrée avec les membres pour à la fois faire un feedback sur l'année passée et surtout envisager les grands projets 2022-2023 et, là aussi, tenter de mobiliser davantage de citoyens membres de ce Codev pour une pleine efficacité.

Je termine mon propos sur une proposition sur laquelle nous reviendrons, si vous le souhaitez, mais je vous en donne quelques traits saillants : un processus de consultation, c'est une bête fragile, c'est un processus fragile.

Nous avons observé dans ce territoire une vraie vigilance à suivre, une consultation pour le Codev, c'est cinq points :

- définir un objectif précis à mettre en consultation,

- une participation et une écoute des citoyens pour donner avis et vision,
- une analyse fine des services et des élus sur la pertinence de la proposition
- la faisabilité financière, ce qui est fondamental pour nous et qui manque un peu trop à notre goût,
- un retour explicite vers les citoyens au regard du temps, de l'énergie et de la compétence qu'ils ont donnés avant d'aller au vote. C'est fondamental, parce que ne pas retourner vers les citoyens une fois qu'on les a consultés, c'est les perdre une fois de plus. On connaît la fragilité de cette situation.

Si on ne suit pas ces cinq points, on ne parlera pas de consultation mais d'une simple information.

Je vous remercie de votre attention. Nous vous donnons rendez-vous le 1^{er} octobre pour partager ce Codev qui est, certes, le Codev animé par mes soins mais c'est votre Codev au service des citoyens.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose que l'on reste en suspension de séance pour permettre à ceux d'entre vous qui souhaiteraient interroger François PERNETTE de le faire.

Mme CIEPLINSKI.- Tout d'abord, je voulais m'associer aux félicitations qui ont déjà été prononcées par le vice-Président en charge de la démocratie, Damien ALLOUCH, pour tout le travail accompli par le Codev dès cette première année de mandat. C'est un travail extrêmement bien reflété dans ce rapport d'activité 2021 qui est très complet.

Pour une première part, si la présentation de ce rapport d'activité n'était pas un donner acte, le groupe RGE voterait favorablement sans hésitation aucune.

C'est vraiment une chance pour notre territoire d'avoir un Conseil de développement actif qui puisse être consulté et force de proposition sur les enjeux majeurs, en prenant en compte une vision à long terme. Et en cela, nous sommes très satisfaits de l'autosaisine du Conseil de développement sur ce projet que François PERNETTE a qualifié de « projet maître », que je qualifierais de « projet clé de voûte », qui est le Plan Climat Air-Energie Territorial.

C'est un projet très transversal, puisque les actions sont dans tous les domaines et dans tous les pôles de compétences de l'Agglomération, et même au-delà puisque c'est un plan qui nécessite de coordonner aussi des actions d'acteurs en dehors du champ de compétences de l'Agglomération. En cela, il est effectivement extrêmement important d'associer l'ensemble des parties prenantes à ce Plan Climat Air-Energie Territorial.

Nous avons lu comme priorité et nous entendons la volonté du Conseil de développement d'élargir, d'impulser un élargissement de la participation citoyenne dans une logique de forum. Nous y sommes très favorables et sommes prêts à contribuer à aider à ce développement.

C'est déjà une très grande satisfaction de voir cette entité prendre son envol, se structurer et avoir une volonté de résonance avec l'ensemble du territoire et l'ensemble des parties prenantes.

J'entends aussi la préoccupation forte qui a été exprimée en termes de mobilisation des membres du Conseil de développement et en cela, je me dis que c'est notre responsabilité partagée de

faire en sorte que les citoyens, les parties prenantes, la société civile qui siègent dans cette assemblée puissent continuer à se mobiliser.

Or il me semble que pour être mobilisées, les parties prenantes ont besoin d'avoir les moyens de faire leur travail et d'être utiles.

J'ai lu, vu et entendu qu'il y avait un travail partenarial qui s'engageait avec les services et l'exécutif. Je m'en réjouis. Je pense que, néanmoins, afin d'assurer la soutenabilité du travail du Conseil de développement sur le long terme et éviter l'essoufflement, on peut envisager des pistes d'améliorations.

En termes de soutenabilité, il me semble qu'il serait pertinent de travailler à la priorisation de la saisine par le Conseil d'Agglomération. Je ne sais pas, en tant qu'élue minoritaire, quels ont été les critères qui ont été utilisés pour choisir les trois sujets importants que sont le schéma directeur lecture publique, le Contrat Local de Santé et le schéma directeur des liaisons douces ; quels ont été les critères de choix de ces sujets qui ont tous les trois été donnés en septembre 2021 à la consultation du Conseil de développement.

Il me semble que c'est beaucoup ces trois sujets en même temps. Je ne sais pas s'ils étaient tous au même degré de maturité de travail préalable, si la possibilité que les propositions et que le travail du Conseil de développement aient été les mêmes en termes d'intégration, c'est-à-dire que si l'on est très en amont d'un projet, on peut être vraiment force de proposition structurante, alors que si la consultation arrive très en aval d'un projet, c'est forcément davantage à la marge.

Je pense que le travail fait par les membres de la société civile qui siègent au Conseil de développement ne peut pas être soumis à un rythme aussi intense et aussi fort que celui des élus et des agents. J'encourage à réfléchir aux critères de priorisation de la saisine, que ce soit en termes de maturité du projet, que ce soit en termes d'impact à long terme, par exemple.

De la même manière, sur la question de la soutenabilité, c'est-à-dire la question des moyens que l'on accorde collectivement au Conseil de développement, et je ne vais pas revenir sur le processus de composition de ce Conseil de développement puisque vous savez que j'ai, à plusieurs reprises, plaidé pour une plus grande transparence de ce processus de composition, la transparence était importante pour moi, parce que justement c'est une instance primordiale pour notre territoire et que la transparence des critères donne de la légitimité à l'instance.

Au-delà de ce processus de composition, et je suis ravie de lire qu'il y a une réflexion qui est proposée par le Conseil de développement lui-même et en toute indépendance sur une nouvelle façon de composer le Conseil de développement, il y a également besoin, à mon sens, de réfléchir au remplacement des démissionnaires.

Quand j'entends qu'il y a une quinzaine de membres très actifs, le Bureau et les responsables de projet, une quarantaine de membres actifs, j'entends aussi qu'il y en a déjà beaucoup moins. Donc, six années qui pèsent sur les épaules de moins de bénévoles, c'est long, cela peut être long.

Je voudrais donc insister sur une proposition que j'ai lue entre les lignes dans le rapport d'activité, qui est d'avoir un système de remplacement des démissionnaires.

Toujours en termes de moyens et en termes de soutenabilité du travail de ces personnes de la société civile, son rôle est aussi de faire caisse de résonance avec l'ensemble du territoire et des citoyens. C'est le rôle que le président François PERNETTE a rappelé dans son intervention. Et pour cela, je pense qu'il est important de soutenir la communication de ce Conseil de développement.

J'ai des propositions très concrètes de faire en sorte qu'il y ait systématiquement un encart réservé au Conseil de développement dans le Mag de l'Agglomération, puisque l'échelon est l'Agglomération, et qu'il puisse y avoir très régulièrement les actualités du Conseil du développement qui puissent être communiquées *via* les magazines municipaux afin de faire de la pédagogie et faire connaître cette instance à l'ensemble des citoyens du territoire.

Pour maintenir l'engagement dans la durée, il faut des moyens et se sentir utile.

M. le PRÉSIDENT.- Pouvez-vous résumer un petit peu ?

Mme CIEPLINSKI.- D'accord.

Se sentir utile, c'est avoir un retour de la part de l'exécutif comme M. PERNETTE l'a signalé, mais c'est aussi travailler à une articulation avec les élus.

J'ai entendu M. PERNETTE dire qu'il avait rendu copie sur le schéma de lecture publique, donc un avis du Conseil de développement. Je suis élue, je suis membre de la Commission culture qui a travaillé sur ce projet et, effectivement, dans le schéma directeur, il est indiqué qu'il y a des propositions du Conseil de développement qui ont été intégrées, mais je n'ai pas obtenu l'avis. C'est un processus d'amélioration de notre fonctionnement sur les consultations. Je pense qu'il serait bien que l'ensemble des élus soit destinataire des avis sur les sujets sur lesquels ils sont compétents.

M. le PRÉSIDENT.- J'ai compris la demande et je vais vous répondre.

Mme CIEPLINSKI.- Voilà mes propositions d'amélioration du fonctionnement, sachant que c'est d'ores et déjà une grande satisfaction de voir la société civile s'emparer des sujets et notamment celui-ci qui est clé de voûte pour la transformation à long terme du territoire qui est le Plan Climat. Merci et désolée d'avoir été un peu longue.

M. le PRÉSIDENT.- Puis-je me permettre de vous suggérer à terme d'avoir une intervention par groupe ?

M. SELLAMI.- La séance est suspendue, la discussion est libre.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, chacun est libre et a le droit de s'exprimer.

M. SELLAMI.- Je voulais d'abord féliciter le Conseil de développement pour le travail mené et l'engagement de ses membres actifs ; c'est un très beau travail qui a été réalisé.

Cette prise de parole n'était pas prévue, Monsieur le Président, elle intervient suite aux informations diverses que vous nous avez données en début de séance et qui ne font pas l'objet d'un point. Vous nous avez indiqué en début de séance que vous nous avez donné les dates concernant la consultation publique du PCEAT. Le sujet est majeur, le Président du Conseil de

développement vient de nous le rappeler. Or il n'est pas à l'ordre du jour, ni de la Commission aménagement durable qui s'est tenue récemment ni de celle qui s'est tenue juste avant cette réunion. J'apprends ce soir les dates de consultation qui tombent en plein été. Je crois qu'il n'est pas possible de ne pas réagir suite aux propos de François PERNETTE qui nous donnait des indications précises sur ce que devrait être, selon le Conseil de développement, une consultation du public honnêtement menée.

Je comprends que les dates puissent être contraintes par la démarche et qu'elles nous soient imposées. Convenons ensemble que cela tombe particulièrement mal et notamment le délai pour l'organiser.

Techniquement, et cela tombe très bien que M. PERNETTE soit là pour que nous en parlions, comment organisera-t-on la consultation de cet été qui commence dans douze jours ? J'ai noté 11 juillet pour le démarrage de la consultation. C'est un point sur lequel nous devrions nous arrêter. Comment organise-t-on cette consultation ?

Deuxième point, le groupe RGE sur le PCEAT avait formulé un certain nombre de propositions sur lesquelles nous n'avons pas eu de retour. C'est un point important. Nous avons appris également qu'il sera soumis à l'approbation en octobre.

Toutes ces questions portent réellement sur la démarche et la sincérité de la démarche, et l'association également du Conseil de développement et des moyens mis en œuvre pour mener une consultation sincère cet été. Comment nous organisons-nous ?

M. le PRÉSIDENT. - Je me permets de répondre sur ce sujet qui concerne un peu moins le Conseil de développement car je sais que votre engagement est sincère et qu'il n'y a pas de mésentente ou d'incompréhension sur le sujet. Nous sommes tenus par un agenda fixé par la loi. Dès lors que nous avons obtenu les avis, et notamment l'avis attendu le 8 juillet par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), nous sommes tenus de lancer la consultation immédiatement.

Nous n'avons donc pas de marge de manœuvre sur l'ouverture de la consultation. Normalement, réglementairement, elle devrait se tenir sur 30 jours. Pour vous comme pour nous, cela aurait été une solution inacceptable, parce que cela reviendrait à faire la consultation de mi-juillet à mi-août, raison pour laquelle j'ai fait le choix de prolonger jusqu'au 18 septembre, c'est-à-dire doubler la période de consultation.

Nous allons informer le public de cette période de consultation au travers des moyens numériques que nous avons à disposition. Je vais inviter également les villes à communiquer sur cette consultation dans leurs journaux municipaux. Si besoin est, nous ferons un petit papier de l'Agglomération pour le rappeler. À l'issue de cette consultation, il y a tout le travail qui nous concerne, c'est-à-dire la consultation du rapport du Codev, la Commission qui se réunira et permettra de voir de quelle manière les points que vous avez évoqués ont été pris en compte, puis le Conseil Communautaire.

C'est donc une étape de consultation citoyenne qui intervient entre le travail réalisé ensemble et le travail que nous allons encore à voir à faire après la consultation citoyenne, pour tenir compte de l'ensemble des avis.

J'espère avoir précisé de quelle manière était enserrée cette consultation.

Pour revenir sur le Codev, François ou Damien ?

M. ALLOUCH.- Merci pour vos interventions sur le sujet. Je parle pour le Président, mais je sais que le Codev avait très envie, et je les comprends, de se saisir de la question de la jeunesse. Au regard du travail qu'il y avait à fournir sur les trois saisines de la part de l'Agglomération et l'autosaisine de la part du Codev sur la question du PCEAT, il était clair qu'en termes de temporalité, pour eux, cela devenait compliqué.

Pour autant, sur la manière de faire infuser le rôle des élus du Codev - j'enlève ma casquette de vice-président à l'Agglomération pour prendre celle de maire d'Epinay-Sous-Sénart -, je les ai mobilisés sur la question de la Peupleraie et sur la question du Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Ils participeront au prochain Comité local de l'emploi. Le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée est aussi un sujet d'Agglomération. La vice-Présidente est là et surveille tout cela de très près. L'idée est que les maires ne soient pas 24h/24h sur des sujets municipaux, mais du moment où le sujet municipal a un intérêt communautaire, je me sens libre. C'est à eux de dire : là, on ne peut pas.

Peut-être que pour les prochaines grandes politiques publiques structurantes, il s'agira de bien anticiper et je pense au schéma directeur des liaisons douces où entre le moment où le travail a commencé et le moment où le Codev a été installé, le travail avait déjà commencé. Ce n'était pas forcément le bon timing. *A contrario*, sur la question du Contrat Local de Santé, la temporalité semble être la bonne.

A voir comment cela peut se mettre en place, au regard des thématiques à aborder, du calendrier pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Sur la question du renouvellement et du processus de composition, nous pourrons, en lien avec le Codev, faire des propositions mais elles n'engageront que nous, parce qu'il y aura des échéances électorales en 2026 et rien ne dit que les élus autour de la table seront les mêmes. On ne peut pas engager le futur Conseil Communautaire sur des éléments que nous-mêmes nous aurions... Des préconisations, oui. Au regard de l'expérience, oui, très certainement, mais les faire appliquer, je ne peux pas m'engager aujourd'hui, cela paraît très compliqué.

Sur la question des remplacements, la temporalité n'est pas forcément la bonne. On avait échangé lors du Bureau à la Maison de Santé en avril sur la question, le temps de rouvrir. La question de temporalité n'était pas adaptée. C'est peut-être à anticiper pour les prochains Codev. Ils le voient, ils l'expérimentent de toute manière : il y a 114 membres. Aujourd'hui, si c'est un tiers qui est revu, cela se réduit à peu de chagrin. La tâche est considérable.

Sur la caisse de résonance, ce qui est intéressant sur la question du Codev, c'est l'existence même du Codev et ce à quoi il sert. Il faudra déjà travailler sur le nom. Quand vous parlez aux habitants du Codev... C'est pourquoi le Président propose d'ajouter la question économique, sociale et environnementale. Dans une démocratie représentative, quel est le point d'équilibre de la représentation de la société civile qui elle-même peut être spécialisée sur des questions.

Le danger - je ne parle pas pour ce Codev -, c'est de voir des questions techniques captées par des citoyens qui ont une connaissance fine sur un sujet, qui sont là pour nous nourrir, mais il faut parler aux élus et aussi aux habitantes et habitants du territoire pour qu'ils aient conscience du travail que cette assemblée fournit et le sens qu'elle a au sein de notre territoire.

M. PERNETTE.- Je comprends qu'on est peut-être un peu long et je laisserai le Président répondre sur les points qui vous concernent.

Oui, il y a un progrès à apporter sur la critérisation des saisines. Je pense que le Président sera d'accord avec cela. On aurait besoin nous, de ce que j'appelle, un Master plan, à savoir avoir une vision des projets stratégiques d'ensemble pour les prioriser.

Sur le sujet, nous nous saisirons probablement en fin de mandat, un an ou deux, pour être force de proposition sur l'évolution d'un Codev peut-être plus performant.

Sur le sujet de la communication, nous avons une réunion avec l'Agglomération dans quelques jours pour travailler sur un plan de communication qui pourrait passer dans les journaux des villes et de l'Agglomération pour mieux faire connaître ce Codev au service de tous.

Sur la jeunesse, je n'en ai pas parlé mais nous sommes très attentifs à la jeunesse dans cette Agglomération qui a beaucoup souffert, notamment pendant la Covid. On essaiera de revenir le plus rapidement possible sur ce sujet qui nous semble tout à fait important.

Pour moi, ce Codev est en construction. C'est aussi votre Codev. Ce n'est pas le Codev du Codev. C'est le Codev de l'Agglomération. Nous devons continuer à le construire ensemble. Nous sommes à l'écoute des attentes aussi de l'Agglomération sur les missions et le rôle d'un Codev au 21^{ème} siècle.

Mme CIEPLINSKI.- Je voudrais juste rebondir sur une réflexion qu'on ne va pas régler ici, on y reviendra peut-être dans d'autres temps, c'est la question du temps long et de la durée des mandats.

Il me semble que le Conseil de développement devrait être dans un rythme dissocié de l'agenda politique afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de consultation et de proposition sur les enjeux du temps long d'une part et, d'autre part, pour qu'il puisse y avoir capitalisation d'un mandat à l'autre.

Quand j'entends Damien ALLOUCH dire « on va proposer mais finalement c'est le mandat politique d'après qui décidera », cela me pose question personnellement. Quand je vois qu'il a dû falloir réinventer tout un tas de processus, repartir de zéro pour construire ce Codev alors que c'est une instance qui préexistait malgré tout, cela me pose question. Or c'est à la main de l'exécutif.

Vous avez décidé dans le Conseil d'installation que le mandat du Codev s'arrêtait en même temps que le mandat des élus de l'Agglomération. Vous pouvez encore d'ici là changer d'avis et prolonger ; vous pouvez dire que c'est 6 ans par exemple, en commençant en mars 2021 et cela pourrait être jusqu'à mars 2027 pour être à cheval sur deux mandats et permettre ainsi d'être dissocié de l'agenda politique pour avoir une meilleure capitalisation et pas réinventer la poudre à chaque fois.

M. le PRÉSIDENT.- J'entends et cela fait partie des pistes de réflexion, mais je remercie d'abord chaleureusement et le Président et les membres du Conseil de développement de leur engagement bénévole au service du territoire. Ce travail n'est pas vain.

Les vice-présidents qui suivent les politiques lisent toujours avec beaucoup d'intérêt les rapports et c'est le cas aussi de votre serviteur. Le sujet est perfectible. Je ne pense pas que nous ayons la capacité collectivement de saisir le Codev de tous les sujets de l'Agglomération, ce serait chronophage ; on n'aurait pas, ni eux ni nous, la possibilité de suivre l'ensemble de ces dossiers.

En revanche, je crois savoir qu'il y a une sorte de plan de travail partagé entre les dossiers qui vont venir en Conseil Communautaire et les dossiers plutôt à l'initiative des membres du Conseil de développement et peut-être que l'on pourra l'enrichir, mais ce dialogue existe déjà.

Il y a une proposition, je l'ai faite en tant que président de département, qui concerne le Codev, comme les autres Codev : que les présidents de Codev soient membres du Conseil économique et social du département pour qu'il puisse y avoir une participation et un foisonnement des initiatives sur l'ensemble du territoire. Ce sera mis en œuvre d'ici la fin de cette année ou le début de l'année prochaine. Cela permettrait que les 12 présidents de Codev puissent échanger sur leur travail et leur façon de travailler avec les Agglomérations et que l'on puisse retenir ce qui se fait et qu'il y ait aussi une dimension un peu supra communautaire. Cela me semble intéressant si le président de notre Codev a encore un peu de temps.

Au-delà de cela, je vous propose que systématiquement on s'oblige à remettre les rapports qui sont rendus par le Codev à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire sous format numérique et que l'on vise ces rapports lors des délibérations que nous prenons, qui ont fait l'objet d'un rapport du Codev et que l'on mette : vu le rapport du Codev sur la lecture publique, etc., et que ce soit un élément complémentaire. On ne pourra pas le faire sur l'ensemble des délibérations et on peut se tromper aussi, on peut oublier cet acte politique plus que juridique. Si on avance comme cela, ce sera un point supplémentaire permettant de valoriser le travail du Codev et à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire de bien s'en emparer.

Je vous remercie encore une fois. Le rapport a été présenté. Par conséquent, la séance peut reprendre.